

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 18 mars 2019

Le lundi 18 mars 2019, à 20 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 12 mars 2019.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M<sup>me</sup> Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND, M<sup>me</sup> Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M<sup>me</sup> Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, M<sup>me</sup> Catherine CHEVALIER, M<sup>me</sup> Marie-Laure DAUCHEZ, M. Cédric GRUNENWALD, M<sup>me</sup> Élisabeth GUY DUBOIS, M<sup>me</sup> Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M<sup>me</sup> Valérie MAUPAS, M<sup>me</sup> Caroline MECARY, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, M<sup>me</sup> Carine PETIT, M<sup>me</sup> Danièle POURTAUD, M. Hervé de la MOISSONNIERE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY..

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BÉGUÉ jusqu'à la délibération 2019 DU 17  
M<sup>me</sup> Valérie MAUPAS à partir de la délibération V14 2019 03  
M<sup>me</sup> Caroline MECARY à partir de la délibération 2019 DFA 17  
M. Etienne MERCIER à partir de la délibération V14 2019 03  
M. Yves OGÉ à partir de la délibération 2019 DFA 17  
M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI à partir de la délibération 2019 DFA 22

dont les mandataires sont respectivement :

M<sup>me</sup> Catherine CHEVALIER  
M. Didier ANTONELLI  
M<sup>me</sup> Marianne AUFFRET  
M<sup>me</sup> Carine PETIT  
M. Éric AZIERE  
M. Amine BOUABBAS

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M<sup>me</sup> Olivia POLSKI  
M Cyril MOURIN jusqu'à la délibération 2019 DDCT 28

M<sup>me</sup> PETIT ouvre la séance à 19 h 00.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de commencer notre séance du Conseil d'arrondissement et de répondre, dans la foulée, favorablement, avec enthousiasme et entrain, conformément au Code des collectivités territoriales qui dit, qu'en tant qu'élus, nous devons assurer la Présidence d'un bureau de vote. Les élections européennes ayant lieu le 26 mai 2019, j'espère que nous serons aussi nombreuses et nombreux, voire plus nombreux que ce soir et au complet, à assurer la Présidence d'un bureau de vote. Pour que nous puissions vraiment organiser ce dimanche électoral dans de bonnes conditions, j'invite chacun à faire part de sa très grande disponibilité pour se conformer aux obligations qui sont celles d'un élu de la République, de tenir et de présider un bureau de vote les dimanches de scrutin.

Je vous propose de commencer par donner les procurations, s'il y en a. J'excuse Olivia POLSKI qui a été retenue par des médias, suite aux événements graves de samedi dernier. Elle devait y répondre au nom de l'exécutif municipal. Elle essaye de nous rejoindre en cours de séance. Par ailleurs, Hervé BEGUE a donné pouvoir à Catherine CHEVALIER jusqu'à son arrivée qui sera certainement tardive. Je n'ai pas reçu d'autres pouvoirs.

Je m'excuse auprès de Philippe DE VIDAS pour le double envoi et je vous propose d'accepter l'inscription à l'ordre du jour le vœu que j'avais reçu à temps, mais au milieu des congés et étant la seule destinataire. Nous l'avons ajouté après l'envoi du dossier de la séance de ce Conseil d'arrondissement. Nous examinerons ce vœu à la fin de cette séance.

– **Projet de délibération 14 2019 04 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 21 janvier 2019**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT*

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 27**

– **14 2019 04 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 21 janvier 2019**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT*

Le compte rendu en date du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 1 pouvoir

Pour : 25 dont 1 pouvoir

---

– **Projet de délibération 14 2019 06 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription des 14 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je donne la parole à M. ANTONELLI pour les deux premières délibérations. La première concerne la demande d'inscription d'associations que nous devons valider à la Maison de la vie associative et citoyenne. La seconde concerne la désinscription de deux associations.

**M. ANTONELLI**

Merci Madame la Maire. Voici les demandes d'inscriptions. Les responsables des associations suivantes ont été reçues par Madame Anabelle JANODET à la Maison des associations et de la vie citoyenne. Toutes ces associations répondent aux demandes pour intégrer cette Maison :

- » Les voisins de service » qui valorisent le savoir-faire des personnes résidant en centres d'hébergement,
- » La marmite anti-gaspille » qui fait tout pour lutter contre le gaspillage alimentaire,
- » Le CASP EVENT » qui pratique la promotion du spectacle vivant et audiovisuel,
- » Terre 2 culture » qui organise et facilite l'intégration des personnes réfugiées dans le monde agricole et agroalimentaire.
- » Pictur' AF » promeut l'art pictural contemporain et en particulier africain et qui cherche à créer un espace d'échanges
- » La fédération internationale des associés professionnels de l'avortement et de la contraception », un réseau de professionnels qui doit permettre aux femmes de décider si elles maintiennent ou non leur grossesse, et qui leur permettra de mettre à leur disposition le choix des meilleures techniques médicales.
- » France association des ressortissants mauritaniens pour l'éradication de l'esclavage et de ses séquelles » qui cherche à lutter contre l'esclavage sous toutes ses formes en Mauritanie,
- » DOCENDA » association humanitaire d'aide à la scolarisation et aux loisirs d'enfants à Madagascar,
- » Dialogues européens » qui promeut et développe les échanges culturels gastronomiques et événementiels entre les différents pays d'Europe,
- » Fake off ! » contribue à développer la sensibilisation et l'esprit critique sur les thèmes du journalisme et de la désinformation,
- » Abode Capoeira » qui promeut et développe la pratique de plusieurs sports et notamment la capoeira brésilienne,
- » Pazpas », collectif d'accompagnement aux groupes de personnes souhaitant s'organiser en collectif ou en association ou en coopérative,
- L'Association « AFiGO » réunit les femmes qui viennent d'un district de Côte d'Ivoire.
- L'Association « Causons » qui veut favoriser l'échange linguistique et culturel avec des personnes migrantes et réfugiées.

Voilà Madame la Maire. Je vous remercie d'en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je suppose qu'il n'y a pas d'interventions ni d'oppositions.

### **DÉLIBÉRATION N° 28**

– **14 2019 06 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription des 14 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 25 dont 1 pouvoir

Pour : 25 dont 1 pouvoir

**Projet de délibération 14 2019 07 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à la désinscription des deux associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

**M. ANTONELLI**

Deux associations relativement anciennes :

- » Solireso » qui œuvrait dans le domaine économique et surtout de la santé arrête ses activités.
  - Le « Collectif Ecoquartier Saint Vincent de Paul » arrête ses activités pour reprendre avec d'autres associations qui animaient et géraient le lieu de vie associatif que nous connaissons tous.
- Merci d'en délibérer.

---

#### **DELIBERATION N° 29**

**14 2019 07** Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à la désinscription des deux associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement

**Rapporteur : M. Didier ANTONELLI**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 25 dont 1 pouvoir  
Pour : 25 dont 1 pouvoir

---

#### **Communication relative au Bilan 2018 de la mise à disposition des salles des salles**

**Rapporteur : M. Didier ANTONELLI**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Chaque année nous proposons une communication au Conseil d'arrondissement et au public sur la mise à disposition des salles municipales qui relèvent de la Mairie d'arrondissement. Nous nous engageons à faire un bilan annuel de ces locations et de ces prêts. Je passe la parole à Didier ANTONELLI.

**M. ANTONELLI**

Tout à fait. Merci Madame la Maire. Depuis 2014, j'ai l'honneur, chaque année, de vous faire un bilan de la mise à disposition des salles municipales qui concerne la Salle des mariages ici, la Salle polyvalente au rez-de-chaussée de la Mairie, l'annexe qui s'est agrandie cette année, la Salle du moulin des lapins, la Salle Saint Gothard et nous rajoutons cette année, la Maison de la vie associative et citoyenne, puisque depuis la réforme, soit il y a un peu plus d'un an, cette Maison est ouverte à l'événementiel, ce qui n'était pas le cas auparavant. Pour toute mise à disposition, je vous rappelle qu'une convention d'occupation temporaire a été mise en place. Nous l'avons tous voté l'an dernier avec la référence à la tarification, mais pour les associations, l'occupation de ces salles municipales est totalement gratuite, mis à part une caution demandée en cas de problème. En revanche, pour tout ce qui n'est pas associatif, les recettes perçues par la location de ces salles sont additionnées sur un budget appelé « les fonds de la Maire » et dont je vous donnerai, dans quelques semaines, le découpage. Ce sont des budgets donnés à des associations pour des événements très ponctuels.

En ce qui concerne la mise à disposition des salles :

La salle Moulin des lapins a été occupée cinq cent soixante-cinq fois cette année contre quatre cent soixante et une fois l'année précédente. La Salle municipale de Saint Gothard a été occupée cinq cent soixante-quatorze fois contre deux cent soixante-douze l'année précédente, ce qui est tout à fait normal puisque l'an dernier, elle avait été remise en état grâce au budget d'investissement du Conseil de quartier Montsouris. Elle n'avait pu être ouverte qu'une certaine partie de l'année. Il y a mille cent quatre-vingt-neuf prises pour le bâtiment de la Mairie (Salle des mariages et Salle polyvalente comprises) contre mille cinquante-six l'année dernière. Enfin, pour la Mairie annexe, cent soixante-dix-huit contre deux cent vingt-cinq. Cette année, il n'y a pas de comparatif possible. La MVAC a été demandée quatre cent cinquante-trois fois pour des événements associatifs. En plus, il y a eu trente conventions d'occupation temporaire à titre onéreux signées avec des particuliers. En ce qui concerne la mise à disposition et les secteurs associatifs très demandeurs, je ne vous ferai pas le récapitulatif par salle, mais en général, ce sont surtout des associations dans le domaine de l'éducation et de la culture qui demandent ces

salles. Les salles les plus demandées sont la Salle du moulin des lapins et la Salle Saint Gothard. De fait, elles correspondent extrêmement bien à la demande générale des associations.

En ce qui concerne les redevances perçues, en 2018, les redevances qui regroupent les locations de salles et les taxes au tournage de films représentent la somme de 18 154 euros contre 13 999 euros l'année précédente. Plus de quatre-vingt-dix associations ont participé à la prise en compte de ces salles. Il manque encore un espace et j'espère que nous le trouverons, notamment sur le quartier Porte d'Orléans, pour que cela soit tout à fait satisfaisant. En effet, les conseils de quartiers qui se sont renouvelés au mois de novembre, ont une dynamique extrêmement importante. Plus de cent commissions demandent des salles pour se réunir. Nous avons donc privilégié la Salle du moulin des lapins le lundi et la Salle de Saint Gothard le lundi, au cas où il n'y aurait pas d'associations demandeuses. Ces deux jours seraient réservés aux Conseils de quartier, ainsi qu'une nouvelle salle dans la Mairie annexe, le bureau 111, qui peut permettre la tenue de beaucoup de réunions, tout comme le nouvel espace associatif qui est l'ancienne salle d'audience du Tribunal d'instance. Il permet des réunions d'une cinquantaine de personnes dans un cadre assez exceptionnel. Ce bilan reflète une nouvelle fois la très grande activité associative de notre arrondissement. Je vous remercie d'en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je passe la parole à Marie-Claire CARRERE-GEE et Nicolas LIEBAULT.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Merci beaucoup Madame la Maire. Merci pour ce bilan. Il y a des choses que je ne comprends pas bien. J'entends que les manifestations organisées par les associations à but non lucratif et qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général au niveau local, national ou international et justifiant d'une activité régulière dans l'arrondissement bénéficient des salles à titre gratuit. Malgré tout, dans la liste des conventions d'occupation temporaire, par exemple il y a une tarification pour « Solidarités nouvelles face au chômage » qui a monté une pièce de théâtre à la Mairie annexe. Ce n'est pas énorme, mais pour le principe et pour comprendre. Par ailleurs, toujours dans ce tableau qui recense les conventions d'occupation temporaire, je vois des tarifications extrêmement différentes suivant les associations. Je comprends qu'il y a un barème qui va de 1 à 7. En revanche, je n'en comprends pas les raisons.

**M. LIEBAULT**

Merci Madame la Maire. Je crois savoir que l'accès des salles municipales qui sont ouvertes aux associations sont actuellement refusées aux partis politiques dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Je sais que d'autres arrondissements, à l'inverse, permettent l'accès aux partis politiques. Je m'interroge sur l'opportunité de perpétuer une telle restriction au droit de se réunir et je ne prêche pas pour ma paroisse, dans la mesure où la section du 14<sup>e</sup> arrondissement du Parti Communiste français dispose de son propre local au 32 rue Saint-Yves. Je pense surtout aux autres groupements politiques qui viendraient à se former, n'ont pas les moyens de se payer un local et se réunissent parfois dans des arrière-salles de cafés. Je pense même à nous, partis politiques, qui pourraient se réunir en dehors de leur local habituel. De plus, nous sommes en infraction avec l'article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que, je cite « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. » Par ailleurs, le même article dispose que « Les locaux communaux peuvent également être mis à la disposition des organisations syndicales. » Est-ce également le cas, dans le 14<sup>e</sup>, pour les syndicats ? Je vous remercie par avance pour ces éclairages sur la question importante de la vie démocratique dans notre arrondissement.

**M. ANTONELLI**

Traditionnellement, depuis 2001, dans le 14<sup>e</sup>, les partis politiques n'ont effectivement pas accès aux salles municipales gratuites. D'abord, parce qu'elles sont très prises et demandées par des associations à but social, culturel, etc. Par ailleurs, il y avait, jusqu'à ce soir, consensus sur le fait que la Mairie du 14<sup>e</sup> ne donnait pas accès aux partis politiques. Je sais par exemple que l'association « ATTAC », qui n'est pas un parti politique, demande des salles municipales et en obtient. La question avait été posée une fois, il y a de nombreuses années, par Monsieur Cotençon. D'un commun accord, les élus de l'époque avaient maintenu cette position. Sur certaines périodes, il est extrêmement compliqué d'attribuer des salles, en période électorale

notamment. Les Conseils de quartier n'ont pratiquement plus le droit de se réunir. La gestion des locaux municipaux est un peu différente de la gestion des autres locaux. Pour autant, nous pouvons remettre la question sur le tapis, ou pas. Nous pouvons le concevoir. Il faut également voir avec nos collègues de l'opposition. Personnellement, j'ai trop d'associations qui sollicitent des locaux pour permettre l'accès à des partis politiques qui ont soit un local, soit des moyens. Néanmoins, nous pouvons reprendre cette thématique. Nous devons en discuter.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Pour compléter, lorsque nous parlons de locaux municipaux, il y avait un consensus pour ne favoriser personne en particulier sur les bâtiments de la Mairie et de la Mairie annexe. Quand n'importe quel parti politique ou mouvement politique souhaite un gymnase ou un préau, il existe une procédure clairement établie. Cela est renvoyé à l'Hôtel de Ville. Nous le faisons et cela se passe très bien. Il y a un coût et cela est facturé. De nombreuses réunions et de nombreux meetings se sont tenus dans les écoles et dans les gymnases. Par ailleurs, nous n'avons pas eu de demandes d'organisations syndicales. La seule fois où nous avons eu une telle demande, c'était de la part du syndicat Force Ouvrière, dont les locaux sont situés à proximité, pour des grands rassemblements ou des banquets. Ils occupaient la Mairie annexe et cela était facturé comme pour n'importe quelle organisation syndicale, en raison de leur proximité. Ma réponse est que je n'enfreins pas la loi. Je respecte le Code et les procédures qui sont établies à la Ville de Paris. Il y a très souvent des réunions dans les salles de la Mairie le soir. Ouvrir le bâtiment de la Mairie annexe nécessite des agents qui assurent l'ouverture, la fermeture, l'installation, etc. Par ailleurs, elle est aussi extrêmement sollicitée. Je propose que nous en restions là et je pense que cela n'a empêché aucun parti politique de s'exprimer ou de fonctionner correctement.

**M. ANTONELLI**

Je vais répondre à Madame CARRERE-GEE. L'accès aux salles est totalement gratuit. En revanche, il est possible qu'il y ait eu du gardiennage, du dépassement d'horaire ou de la mise à disposition de matériel.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Très brièvement et pardon d'intervenir après vous Madame la Maire, je partage votre sentiment. Il s'agit d'un sujet délicat. Cependant, dans la mesure où les partis politiques ont accès à des bâtiments publics dans des conditions d'égalité, il me semble qu'ils ne sont pas prioritaires. Il y aurait par ailleurs un souci de gestion et des contestations sans fin pour savoir à qui nous avons prêté la salle le vendredi soir et à qui nous l'avons passé le mardi matin. Je ne pense pas qu'il y ait un besoin.

**M<sup>me</sup> PETIT**

On ne m'a jamais transmis une demande et je n'ai jamais refusé et tout a toujours été très bien appliqué, que ce soit sur un préau ou un gymnase. Je ne pense pas que cela soit à un parti politique de solliciter une salle à la Maison de la vie associative et citoyenne. Nous ne pouvons pas en raison du règlement de la Maison. Dans la phase de débat, tout le monde a pu organiser un débat soit en tant que militant politique soit en tant que citoyen militant politique un peu partout dans l'arrondissement. Tout se passe très bien. Je n'ai pas l'impression d'avoir empêché qui que ce soit de pouvoir s'exprimer. Les arrière-salles de café, c'est bien aussi. Il s'agit d'une communication. Il n'y a pas de vote. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer à la communication suivante. Nous ne demanderons pas leurs cartes d'identité aux bébés de 0 à 3 ans pour rentrer en crèche municipale, mais comme chaque année, nous faisons, devant le Conseil d'arrondissement une communication sur le bilan des Commissions petite enfance et de la politique petite enfance dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Je passe la parole à Élisabeth GUY-DUBOIS.

#### **Communication relative au bilan 2018 de la commission d'attribution de places en crèches**

***Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS***

**M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Bonsoir chers collègues. Comme chaque année, je vais vous donner lecture du bilan sur l'année 2018. Pour rappel l'ensemble des dispositifs relatifs à l'attribution des places dans les

établissements d'accueil de la petite enfance sont encadrés par les délibérations du Conseil d'arrondissement du 12 octobre 2009 et du 12 mai 2014. Cette dernière intègre les éléments du règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par le Conseil de Paris. La Commission d'attribution de places en crèches est présidée par Madame la Maire ou par sa représentante, la première adjointe, moi-même. Elle est composée de six conseillers d'arrondissements de la majorité et de l'opposition, des responsables des établissements d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient municipaux et/ou associatifs, des coordinatrices petite enfance de l'arrondissement, du Médecin de la PMI de secteur, du service social de secteur, des puéricultrices et des personnels d'encadrement, des assistants maternels. Il y a aussi un représentant de la CAF qui se joint désormais à nous. Cette commission se réunit au moins 4 fois par an, et à titre exceptionnel en cas d'urgence ou d'ouverture d'un nouvel établissement et/ou de réouverture d'établissements après travaux. Ce qui a été le cas, l'année dernière de la crèche Pernety. Les décisions sont prises de manière collégiale. Concrètement, il y a au moins 50 personnes autour de cette table ici et elles se font sur la base des critères ci-après, sans qu'il n'y ait de hiérarchie au sein de ces critères qui sont appréciés en fonction et en cohérence avec l'ensemble des demandes traitées :

- la situation familiale, soit le nombre d'enfants dans les familles,
- la présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure au moment de la période d'adaptation,
- la présence ou non des deux parents dans le foyer,
- les jumeaux ou les naissances multiples,
- les adoptions,
- l'activité des parents (en activité professionnelle, bénéficiaires du RSA, recherche d'emploi ou étudiants),
- les ressources du foyer,
- les conditions liées à la santé,
- le handicap qui peut être lié soit aux parents, soit aux enfants
- les situations relevant de la prévention et de la protection de l'enfance

Un équilibre se fait et la sociologie des enfants admis en crèche est représentative de la population de notre arrondissement. Sur l'année 2018, il y avait quatre mille trente-six enfants de moins de trois ans. Cela ne signifie pas qu'il y avait quatre mille trente-six demandes de places en crèche. Deux mille cent deux places d'accueil sont proposées, dont mille trois cent quinze places en structure d'accueil municipal, six cent quatre-vingt-sept places en structures associatives subventionnées par la Ville de Paris et une centaine de places dans deux jardins d'enfants. 52 % des enfants sont accueillis dans une structure municipale ou associative au financement public, ce qui est un des meilleurs taux de France. Nous avons rouvert la crèche Pernety en septembre l'année dernière. Nous avons organisé 5 commissions. Lors de la Commission de janvier 2018, nous avons admis 66 nouveaux enfants. Le 5 avril 2018, nous avons admis trois cent trente-deux enfants pour une rentrée en septembre. Le 8 juin, nous avons admis deux cent vingt-neuf enfants. Le 20 septembre, nous avons admis cent quatre-vingts enfants. Le 30 novembre 2018, nous avons admis quatre-vingt-onze enfants. Nous n'attribuons jamais les places tant que l'enfant n'est pas né. Les bilans de chaque Commission sont rendus publics par voie d'affichage dans le hall de la Mairie et également sur le site internet de la Mairie. Au total, ce sont donc huit cent quatre-vingt-dix-huit places qui ont été attribuées dont trois cent soixante-dix-sept places de petits (de 3 mois à un an), trois cent cinquante-deux places de moyens et cent soixante-neuf places de grands. Le tableau vous a été transmis crèche par crèche et section par section pour chaque Commission. Nous avons mis en place des réunions d'information sur les modes de garde depuis plus d'un an. Elles connaissent un véritable succès. La prochaine réunion aura lieu le 21 mars 2019, dans cette salle, à 17 heures.

#### **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Merci pour cette communication. J'aurais quelques petites questions. Je voudrais le nombre de demandes. En leur sein, le nombre de demandes pour des horaires décalés et comment nous répondons à cette demande si elle existe et si elle est importante. Sur les critères d'attribution, je comprends que l'on tient compte de la présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure, la présence ou non des deux parents dans le foyer, etc. Tout cela est très clair. Sur l'activité des

parents et les ressources du foyer, vous indiquez qu'il n'y a pas de hiérarchie. Néanmoins, qu'entendez-vous par « activité des parents » ? Et enfin sur les ressources du foyer, dans quel sens ce critère est-il pris en compte ? J'aimerais que cela soit clair une bonne fois pour toutes.

**M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Cela a toujours été assez clair, mais je vais vous le redire. Il y a 6 élus invités à la Commission, de la majorité et de l'opposition. Je serais ravi que nous soyons tous dans la salle le jour de la Commission. Je n'ai pas le nombre de demandes pour 2018. En revanche, je peux vous donner le nombre de demandes au 17 mars 2019, pour septembre prochain. Nous avons huit cent vingt-cinq demandes sur listes d'attente. Je pense qu'en septembre, nous aurons environ neuf cents demandes. L'année dernière nous en avons attribué huit cent quatre-vingt-dix-huit. Je n'ai pas le chiffre exact pour 2018. Je m'en excuse. Je vais essayer de l'obtenir, mais cela vous donne un ordre de grandeur.

Je ne connais pas le nombre de demandes pour les horaires décalés. Les modes de travail changent, les usages changent. Nous avons mis en place, dans l'arrondissement, une crèche avec des horaires décalés, pour des parents qui vont travailler à 5 ou 6 heures du matin jusqu'à 22 heures. Nous avons une crèche associative subventionnée par la Ville de Paris et dédiée à ces horaires décalés et qui fait très attention, en attribuant les places, à répondre aux demandes des parents qui ont un réel besoin. Par ailleurs, sur les nouvelles crèches dites associatives, nous travaillons également avec elles sur des horaires décalés. Tout dépend de ce que vous entendez par décaler : 7 heures 30 ou 8 heures ?

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Je pense que 7 heures 30 ou 8 heures ne devraient pas être considérés comme des horaires décalés. De même que 21 heures. Pour beaucoup de parents, ce n'est pas décalé. Beaucoup de Parisiens n'ont pas des horaires de bureau classiques.

**M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Lorsqu'un des deux parents ne travaille pas, est en recherche d'emploi ou sur le chemin du retour à l'activité professionnelle via une formation ou autre, nous proposons une place en halte-garderie pour laisser la place aux deux parents qui travaillent. Certains parents demandent une demi-journée ou deux jours par semaine. Nous prenons cela en considération. Lorsque la personne retrouve un emploi à temps plein, nous nous organisons pour offrir une solution de mode de garde à temps plein.

Nous considérons certaines ressources ou manque de ressources, comme prioritaires. Les dossiers signalés par la PMI, la CAF et les services sociaux sont considérés comme prioritaires, de même que les dossiers d'accompagnement RSA, etc. Pour le reste, nous discutons avec les responsables de crèche sur les ressources et sur le nombre d'enfants. Il n'existe pas de grille. Des propositions sont faites autour de la table en toute collégialité et transparence. En revanche, il y a des critères très prioritaires pour les publics en situation financière très difficile. J'espère avoir répondu à vos questions.

**M<sup>me</sup> PETIT**

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose que nous prenions acte de la communication et que nous passions à la délibération sur le choix de mode de gestion du centre d'animation Paris Anim' Montparnasse, le renouvellement de la procédure.

- **Projet de délibération 14 2019 05 Choix de la gestion par marché public de services du centre Paris Anim' Montparnasse situé 26 allée du Chef d'escadron de Guillebon (14e), autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché pour la gestion de cet équipement.**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

En effet, un changement de procédure puisque le centre Paris Anim' Montparnasse située sur la dalle du jardin de l'Atlantique arrive à échéance le 31 août 2020. Nous pouvons mettre en place une gestion externalisée selon deux modes de gestion : la délégation de service public qui avait

été retenue précédemment ou le marché public de service. Un des critères de choix relève du taux de couverture des charges par l'exploitant. Or, le fonctionnement du centre Paris Anim' Montparnasse par rapport aux usagers et aux activités qui sont menées, nous a amené à la conclusion que le mode le plus adapté était un marché, y compris au vu de l'enclavement et la petite taille du centre. Par conséquent, je vous propose de retenir le marché public comme mode de gestion centre Paris Anim' Montparnasse.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération que nous trouvons insuffisamment argumenté. Nous supposons que la situation géographique du centre était connue la dernière fois. Il est dit que la couverture par des recettes afférentes est de 14, alors que le seuil est fixé à 30. Nous n'avons pas la démonstration que nous pourrions passer de 14 à 30. Il y a une affirmation au sein d'une phrase, mais aucune démonstration. Nous ne pourrions pas voter cette délibération.

**M<sup>me</sup> PETIT Carine**

Très bien.

---

### DELIBERATION N° 30

– 14 2019 05 Choix de la gestion par marché public de services du centre Paris Anim' Montparnasse situé 26 allée du Chef d'escadron de Guillebon (14e), autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché pour la gestion de cet équipement.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 1 pouvoir

Pour : 26 dont 1 pouvoir

Abstention : 2 (M VIRY, M<sup>me</sup> CARRERE-GEE) dont 0 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DAC 34 Subvention (542 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Dans le cadre de notre politique de soutien aux lieux de création et de diffusion artistique, je vous propose d'apporter notre soutien à l'association « Théâtre Paris 14 » présidée par Bruno RACINE et dirigée depuis 1991 par Emmanuel DECHARTRE qui fera faire valoir ces droits à la retraite en 2019 pour de nouvelles aventures. Nous lui souhaitons beaucoup de belles choses. J'en profite pour refaire un point d'information. Nous avons eu un appel à candidatures. Un duo a été sélectionné par un jury. Il s'agit de Mathieu TOUZÉ et Édouard CHAPOT désignés par l'association pour reprendre la direction de l'établissement à l'automne prochain. Il y aura une petite période de préfiguration et de travaux. Le théâtre ouvrira ses portes en novembre, à l'issue de ces travaux. Il s'agit ici de voter la subvention de 271 000 euros qui vient en complément de celle votée en fin d'année dernière. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Y a-t-il des interventions ou des questions sur cette délibération ?

---

### DELIBERATION N° 32

- 2019 DAC 34 Subvention (542 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 1 pouvoir  
Pour : 28 dont 1 pouvoir

---

- Projet de délibération 2019 DAC 336 Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14e)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit, par cette délibération, d'apporter notre soutien à l'association « Flip Flap » située au 10 rue Cabanis. Cette association a été créée en 2004. Il s'agit d'un centre de pédagogie des arts du cirque pour les enfants, les adolescents et les adultes ayant la volonté de proposer ses activités à tous les milieux sociaux. L'association met également en place, un certain nombre de journées de découverte et d'initiation aux arts du cirque dans des structures tels que crèches, écoles, instituts médicaux et éducatifs et centres de loisirs. Au vu de l'ensemble de ces activités, je vous propose de soutenir cette association à hauteur de 4 000 euros. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

---

### DELIBERATION N° 33

- Projet de délibération 2019 DAC 336 Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14e)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 1 pouvoir  
Pour : 28 dont 1 pouvoir

---

- Projet de délibération 2019 DAC 402 Subventions (10 000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

En ce qui nous concerne, il s'agit de l'association « Lire autrement » qui a réalisé une vingtaine de manifestations de lecture publique à Paris et dans le 14<sup>e</sup>, notamment à l'Entrepôt ou à la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de La Fureur des mots, un festival mené avec brio par ma collègue, Danielle POURTAUD. Cette association a également participé au Printemps des poètes et à la Journée de la Femme. Au vu de l'ensemble des activités et de celles qui nous seront reproposées cette année, je vous propose de soutenir l'association à hauteur de 5 000 euros.

M<sup>me</sup> PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 34**

– 2019 DAC 402 Subventions (10 000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 1 pouvoir  
Pour : 28 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DDCT 28 Subventions (211 600 euros) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politiques de la Ville - Première enveloppe 2019

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Dans le cadre de la politique de la Ville et de notre contrat de ville parisien sur la période 2015-2020, il s'agit de la première enveloppe pour les associations œuvrant en quartiers prioritaires.

Nous avons une subvention de 2 000 euros pour l'association « Compagnie Opéra sur le toit » pour une action de « Cours de piano quartier Didot, Porte de Vanves ». Il s'agit d'un atelier de piano pour un groupe de jeunes de 12 à 16 ans, trois heures par semaine et qui se déroule au sein du Collège Villon. Nous avons d'excellents retours de la part de la Principale à ce sujet.

Nous avons une subvention de 2 000 euros pour l'association « La marmite Anti-Gaspille » pour son action « Lutter contre le gaspillage alimentaire, l'isolement, la pauvreté, l'exclusion et la faim ». Ce projet a pour but de lutter contre le gaspillage alimentaire en préparant des repas à partir d'inventus récupérés par l'association. Cette association est portée avec beaucoup d'énergie. Nous avons envie de continuer à la soutenir.

Nous avons une subvention d'un montant de 1 000 euros pour l'association « Réseau des acteurs de la dynamique ASL ». Il s'agit d'ateliers sociolinguistiques pour son action « Atelier sociolinguistique en direction des femmes migrantes sur les questions de santé et de nutrition ».

Enfin, nous avons une subvention de 2 000 euros pour l'association « Les parques » pour son action squares marins. Une action qui avait déjà eu lieu l'année dernière et que nous souhaitons renouveler, car elle avait été bénéfique. Il s'agit d'une action de médiation sur le temps des vacances scolaires dans les squares marins à destination des enfants usagers et de leurs parents.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Avez-vous des questions ou des interventions sur les associations concernées.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Le dossier joint à la délibération sur l'activité des associations n'est pas instruit à différents endroits. Il n'est pas renseigné sur l'existence d'une convention. Quant à la description des activités subventionnées, je fais référence à la dernière que vous évoquez sur les squares marins... De mémoire s'ils demandent 20 000 euros, nous leur accordons 20 000 euros. L'on s'attend à ce que cela soit une action importante. La description est floue. Nous ne comprenons pas si les activités seront menées par des bénévoles. Il y a des bénévoles, des artistes, des photographes. L'instruction n'est pas sérieuse. Nous voterons cette délibération, car les associations font un bon travail. Néanmoins, nous devons également nous demander si l'argent public est bien employé et s'il y a des justifications au premier euro dépensé. En l'occurrence, ce n'est pas le cas.

M<sup>me</sup> PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

---

**DELIBERATION N° 35**

– 2019 DDCT 28 Subventions (211 600 euros) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politiques de la Ville - Première enveloppe 2019

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 1 pouvoir  
Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DDCT 25 Approbation du Projet Réseau EIF-FEL (« Fonds Asile Migration Intégration » (FAMI) - programmation 2014-2020), conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179 417 € / 2019)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

M<sup>me</sup> TONOLLI

Cette délibération porte sur des conventions de partenariat pluriannuelles. Nous avons une politique assez importante en matière d'apprentissage du français. Un certain nombre de formations bénéficient annuellement à quelque vingt-quatre mille personnes. La Ville a également initié, avec différents arrondissements, le projet réseau Eiffel qui a mis en place trois associations qui œuvrent notamment dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Il a permis de renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs mobilisés sur ces sujets. Cela marche vraiment bien. Nous avons fait une rentrée partagée, il y a peu de temps. Il y a eu une forte participation. Cela permet une meilleure orientation des publics et une répartition entre les différentes associations. Pour soutenir ces actions, nous avons sollicité une subvention auprès du « Fonds Asile Migration Intégration » qui a répondu favorablement. Pour bénéficier de ces subventions et de ce complément d'aide, nous devons signer des conventions de partenariat pluriannuelles. Je vous propose d'autoriser ces signatures. Merci.

M<sup>me</sup> PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

---

**DELIBERATION N° 36**

– 2019 DDCT 25 Approbation du Projet Réseau EIF-FEL (« Fonds Asile Migration Intégration » (FAMI) - programmation 2014-2020), conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179 417 € / 2019)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 1 pouvoir  
Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DPSP 1 Subventions (228 050 euros) et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

*Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD*

## **M. GRUNENWALD**

Chaque année avant l'été nous votons une première délibération. Ensuite, au mois d'octobre, nous voterons la deuxième délibération concernant le dispositif Ville Vie Vacances qui permet d'occuper les enfants en dehors des périodes scolaires, pendant les deux mois d'été avec notamment des associations du 14<sup>e</sup> arrondissement. Je cite « FLORIMONT » qui fait un atelier sur les jeux vidéo et d'autres associations qui ont leurs sièges sur l'arrondissement, mais qui rayonnent sur d'autres arrondissements de Paris. Cette action se fait dans le cadre de la prévention avec différentes offres proposées pendant tout l'été. Il s'agit d'une opération récurrente que nous votons tous les ans. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer, mes chers collègues.

## **M. AZIERE**

Juste un mot pour dire que tout ce qui concerne l'animation et l'occupation des enfants pendant les périodes de vacances est important. Néanmoins, il ne faudrait pas que cette délibération nous fasse oublier les turbulences qu'avaient subies les Vacances Arc-en-ciel et la tentative de suppression par la Mairie de Paris en 2018. Je veux simplement souligner, à cette occasion, qu'il s'agit d'une excellente initiative, mais qu'il faut penser aux vacances pour tous, c'est-à-dire, tous les âges, tous les enfants, toutes les conditions sociales. Celles-ci ont le mérite d'occuper les enfants à Paris, mais maintenir la possibilité aux plus défavorisés d'envoyer leurs enfants dans des lieux dits « de vacances » me semble aussi important.

## **M<sup>me</sup> PETIT**

Tout à fait d'accord. Nous passons au vote.

---

### **DELIBERATION N° 37**

- 2019 DPSP 1 Subventions (228 050 euros) et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

*Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir  
Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

- Projet de délibération 2019 DAC 474 Subventions (18 700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

*Rapporteur : M. SANCHES RUIVO*

## **M. SANCHES RUIVO**

Merci Madame la Maire. Chers collègues, je souhaitais vous proposer que nous portions ensemble cette délibération qui présente le soutien que nous avons annuellement à défendre au nom de la FNACA. La délégation FNACA du 14<sup>e</sup> est une des trois mille cinq cents délégations françaises. Son travail est conséquent. C'est pourquoi je ne peux que souhaiter que nous puissions être unanimes dans ce soutien. Par ailleurs, au nom du Président LE COZ et de l'ensemble du Bureau, je vous invite à être présents demain à la cérémonie demain à 11 heures 30, devant notre belle Mairie. Merci.

## **M. OGE**

Madame la Maire, je vous pose la question pourquoi la FNACA du 14<sup>e</sup> est pratiquement parmi les moins favorisées, avec 900 euros. Comment se fait la répartition ?

## **M. SANCHES RUIVO**

J'ai beaucoup de plaisir à répondre puisque cela me permet d'abord de rappeler que notre Maire Pierre CASTAGNOU avait eu la gentillesse de me donner cette délégation en 2008. Nous donnons à la FNACA du 14<sup>e</sup> ce qu'elle demande. J'ose espérer qu'ils oseront nous demander plus un jour, ce qui nous permettra de leur en donner tout autant. Par ailleurs, nous les soutenons dans toute une série d'autres démarches et d'initiatives. Je n'avais pas prévu d'en parler, mais vous nous donnez l'occasion de le faire. La FNACA du 14<sup>e</sup> et son Président ont eu la gentillesse de répondre à l'invitation de la Mairie de Lisbonne pour venir répondre à cet hommage auprès du corps Expéditionnaire portugais, qui avait participé, lors de la Première Guerre, et aucune institution française n'avait jamais fait ce voyage. Cela nous a permis d'y aller tous ensemble et de rendre un hommage Avenue de la Liberté en présence du Maire de Lisbonne avec l'Ambassadeur de France.

---

### **DELIBERATION N° 38**

– 2019 DAC 474 Subventions (18 700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

*Rapporteur : M. SANCHES RUIVO*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DASCO 21 Divers collèges publics-Dotations 2018 (146 673 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

## **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Le Département de Paris a institué depuis 1986 un fonds commun mutualisé pour quarante collèges qui disposent d'un service autonome de restauration. Ce fonds est utilisé pour couvrir des dépenses urgentes. Les recettes de ce fonds se font par un prélèvement de 2 % de la totalité des recettes de restauration des collèges. Elles s'élèvent, en 2018, à 249 939 euros. Le reliquat est reversé au collège l'année suivante. En 2018, ce fonds a été utilisé pour le remplacement de porte arrière de la chambre froide pour la somme de 2 460 euros au Collège Daudet.

---

### **DELIBERATION N° 39**

– 2019 DASCO 21 Divers collèges publics-Dotations 2018 (146 673 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DASCO 24 Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

## **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Cette deuxième délibération concerne les dotations de fonctionnement, les subventions d'équipement et pour travaux dans les Collèges publics Parisiens. Les subventions d'équipement sur Paris dépassent deux millions d'euros. Elles concernent majoritairement des équipements d'informatique et de numérique. Depuis quelques années, la Ville fait un effort très important sur ce type d'équipements. 40 % de la somme est consacré au renouvellement de mobilier et une grande partie sur la location et le matériel de reprographie. En ce qui concerne les travaux sur le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de la maintenance du système de sécurité incendie du Collège Daudet. La nouvelle équipe en place a beaucoup travaillé sur cette thématique. L'équipement concerne les collèges Jean Moulin, Giacometti, Daudet, Villon, Paul Bert et Saint-Exupéry, majoritairement sur du matériel informatique et des vidéoprojecteurs. Je voudrais faire un focus sur des subventions pour le dispositif « Tous mobilisés ». J'en ai parlé à plusieurs reprises dans cette Assemblée. L'année dernière, le Groupe scolaire Simone Weil était concerné par ce dispositif. Cette année, ce sera le collège Giacometti avec une subvention pour le mobilier de réfectoire en particulier et du matériel numérique, pour la somme de 44 405 euros. Je suis ravie que le collège soit rentré dans ce dispositif. La semaine dernière, nous avons eu une réunion avec tous les acteurs et les projets du collège sont très intéressants. Je vous propose d'en délibérer.

---

### **DELIBERATION N° 40**

– 2019 DASCO 24 Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens - Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

## **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Ceci concerne le budget participatif des collèges. Vous savez qu'il existe un budget participatif parisien, un budget participatif des écoles, un budget participatif des collèges. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, cela concerne à nouveau le collège Giacometti sur le thème « mobilier design et innovant ». Ceci consiste à remplacer l'ensemble du mobilier du réfectoire. Le réfectoire a été rénové il y a environ deux ans. Désormais, l'objectif est d'avoir du mobilier neuf. Ce budget permettra d'avoir un réfectoire agréable pour l'ensemble des collégiens et du personnel qui y travaille. Je vous remercie d'en délibérer.

## **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Merci. C'est une très bonne chose que de proposer aux élèves de choisir leur équipement. C'est une moins bonne chose que de soustraire du montant du budget participatif des dépenses qui relèvent de la responsabilité de la commune aux termes du Code de l'éducation. Dans certains arrondissements, y compris le 14<sup>e</sup>, nous avons financé, via le budget participatif des toilettes dans les écoles. Il ne faut pas se moquer du monde. Que la Ville de Paris consulte les élèves, les enseignants et la communauté éducative pour le choix des équipements dans les collèges est normal. En revanche, utiliser le budget participatif sur des dépenses qui devraient relever de la responsabilité de la Ville, est une moins bonne chose. Nous voterons cette délibération pour ne pas priver ces collèges de leurs équipements. Néanmoins, il y a un détournement de procédure du budget participatif.

## **M. LIEBAULT**

Contrairement à Madame CARRERE-GEE, nous considérons, en tant qu'élus communistes, que ce budget participatif scolaire est une bonne démarche, à la fois pour flécher les investissements par rapport aux besoins et aussi par l'exercice démocratique. Nous voterons pour cette délibération. J'interviens pour soulever la question du délai qui est parfois très long entre le moment où le budget est attribué et le moment où les travaux et les actions sont effectivement mises en œuvre dans les établissements. Il arrive que les équipes pédagogiques et la communauté éducative grincent des dents dans l'attente des équipements ou des actions. Cela casse un peu la bonne dynamique du budget participatif dans les établissements.

## **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Sur les délais, c'est malheureusement vrai. Certaines opérations nécessitent l'achat de matériel en quantité importante et des travaux qui demandent des procédures. Nous aimerions tous que les choses aillent plus vite. Nous essayons de voir avec l'ensemble des Directions, comment nous pouvons arriver à activer les calendriers, mais je comprends que pour les équipes éducatives et parfois les parents, les délais sont longs. Nous faisons notre possible pour les raccourcir.

En ce qui concerne l'utilisation du budget participatif, en aucune manière, le budget de la Ville dans les écoles et collèges n'a été diminué ces dernières années. Je rappelle également que depuis la mandature dans le 14<sup>e</sup>, la Ville a dépensé 22 millions d'euros pour l'ensemble des travaux dans les écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement.

---

### **DELIBERATION N° 41**

– 2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens - Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFPE 29 Subvention (56 552 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

---

### **DELIBERATION N° 42**

– 2019 DFPE 29 Subvention (56 552 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Agnès BERTRAND*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFPE 34 Subventions (331 453 euros), prorogations, avenants n° 2 et n° 3 et convention d'objectifs à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

---

#### DELIBERATION N° 43

– 2019 DFPE 34 Subventions (331 453 euros), prorogations, avenants n° 2 et n° 3 et convention d'objectifs à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFPE 160 Accord de principe prorogation d'un an des conventions pluriannuelles signées avec les associations gérant des établissements d'accueil de la petite enfance et avenants de prorogation de 16 établissements.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

#### **M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Les 3 projets de délibération sont conjointement présentés. Pour la première délibération DFPE 29, il s'agit d'accorder une subvention de 56 552 euros à l'association « La Porte Entr'Ouverte » qui est une des deux crèches parentales du 14<sup>e</sup> arrondissement et qui a une capacité d'accueil de seize places. Cette délibération est pour objet d'approuver l'avenant qui fixe avec l'association la subvention municipale, l'engagement de l'association à réaliser un certain taux d'occupation et de fréquentation et de proroger d'un an la convention pluriannuelle d'objectif avec l'association « La Porte Entr'Ouverte ». Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pour la DFPE 34, il s'agit de voter une subvention de l'ordre de 331 453 euros, une prorogation des avenants et la convention d'objectif avec l'association « La Planète des Enfants ».

Pour la DFPE 160, il s'agit de la signature d'avenants de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance. Il s'agit pour tout Paris, de cent vingt-cinq associations qui gèrent environ deux cent quatre-vingts établissements d'accueil de la petite enfance et qui offrent aux familles parisiennes un peu plus de neuf mille six cents places, soit le quart de celles proposées dans la capitale. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

#### **M. AZIERE**

Par nature, j'ai toujours une petite réticence sur les avenants, en particulier sur les avenants de prolongation d'un an des conventions triennales fixées en 2016 ou 2017 pour 2019. Tout d'abord nous pourrions effectuer un travail de simplification des démarches administratives pour l'obtention des subventions et surtout, cela permettra à l'exécutif municipal issu des élections du printemps 2020 de se prononcer sur les termes de ces nouvelles conventions. D'abord la systématisation des avenants de prolongation, ce n'est pas le cadre et le fonctionnement normal d'un service juridique. Les avenants sont systématiques à la Ville de Paris. Ensuite, je ne vois pas en quoi les nouvelles orientations ou les orientations d'un nouvel exécutif municipal favoriseraient plus ou moins la reconduction de ces contrats triennaux.

---

#### DELIBERATION N° 44

– 2019 DFPE 160 Accord de principe prorogation d'un an des conventions pluriannuelles signées avec les associations gérant des établissements d'accueil de la petite enfance et avenants de prorogation de 16 établissements.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFPE 147 Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant. e. s

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

**M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Il s'agit de la délibération pour l'octroi de subventions et signature de conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant. e. s maternel.les et auxiliaires parentales et parentaux, ce que nous appelons des RAM et des RAP. À l'occasion du lancement de la démarche « priorité petite enfance » en octobre 2018, en présence de tous les acteurs institutionnels et associatifs, un cycle de travail s'est engagé pour identifier les bonnes pratiques communes à l'ensemble des modes de garde en matière de qualité des pratiques des professionnels d'information délivrée aux familles et de l'innovation dans le champ de la petite enfance. Nous mettons en place des accueils pour assurer un maillage territorial. Des RAM et des RAP sont mis en place dans tout Paris. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup> arrondissement, il a été délégué à l'association « ABC Puériculture » pour un RAM-RAP qui s'appelle « Le petit jardin ». Il est situé au 9 rue Aristide Maillol. Il y aura également un bus « Le petit bus » qui recevra les assistant. e. s tous les jeudis après-midi. La subvention proposée est de 79 700 euros pour la Maison de l'enfance, 300 000 euros pour la « Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon », 279 780 euros pour « ABC Puériculture », 41 700 euros pour le Centre d'action sociale protestant de la région parisienne. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

---

#### DELIBERATION N° 45

– 2019 DFPE 147 Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant. e. s

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFPE 145 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (521 000 euros) et conventions avec dix associations

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

## **M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Nous avons régulièrement des délibérations pour renforcer les liens entre les parents et les enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. Il s'agit d'accorder, ce soir, une subvention de 521 000 euros et des conventions avec dix associations de ludothèques parisiennes dans le 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Pour le 14<sup>e</sup>, il s'agit de l'association « Florimont » que vous connaissez tous, pour la gestion de sa ludothèque. L'année dernière, la ludothèque a enregistré onze mille quatre cent cinquante-trois visites. L'association propose d'animer une « Ludo Move » hors les murs. Dans les 521 000 euros, je vous donne le détail pour l'association « Florimont » : 61 000 euros au titre de l'action pour les familles parisiennes, 8 500 euros au titre de la politique de la Ville, 4 000 euros au titre de la politique de la Ville également, 5 500 euros au titre de la politique de la Ville et 2 000 euros pour son action pour l'environnement et le climat. Soit un total de 81 000 euros accordés à « Florimont » pour son action dans notre arrondissement.

## **M<sup>me</sup> TONOLLI**

Sur la partie concernant la politique de la Ville, il s'agit d'un soutien à un projet qui a trois actions et qui concerne l'emploi et l'insertion professionnelle : assistance à la création d'entreprise dans le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>, accompagner la stratégie des associations également dans les deux arrondissements et investigation pour l'emploi dans le 14<sup>e</sup>. Au titre de la politique de la Ville, différentes Directions souhaitent soutenir les actions de « Florimont », que ce soit la Direction de l'attractivité et de l'emploi, le Bureau de la vie associative ou de la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires.

---

### **DELIBERATION N° 46**

– 2019 DFPE 145 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (521 000 euros) et conventions avec dix associations

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DASES 33 Subventions (230 500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

## **M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Ce soir, il nous est proposé d'accorder une subvention 230 500 euros à quatorze associations parisiennes et de signer une convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap. Dans le 14<sup>e</sup>, il y a l'association « Promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous » (PACT) créée en 2013 et la « Fédération étudiante pour une dynamique d'études et d'emploi avec un handicap » créée en 2004.

---

### **DELIBERATION N° 47**

– 2019 DASES 33 Subventions (230 500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir  
Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– **Projet de délibération 2019 DASES 38 Subventions (84 000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

**M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Il s'agit d'accorder une subvention de 84 000 euros à 7 associations parisiennes et de signer des conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme. Il faut rappeler que la collectivité parisienne a fait de la prise en charge de l'autisme une priorité de son action pour la mandature 2014-2020. L'autisme constitue l'un des axes forts de notre stratégie handicap, inclusion et accessibilité universelle. Elle fait l'objet d'une semaine parisienne d'information et de sensibilisation qui aura lieu cette année du 30 mars au 6 avril. La collectivité parisienne s'engage notamment à renforcer le dépistage précoce des troubles du spectre autistique, à renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour prévenir les ruptures des parcours des jeunes et notamment par la création de dispositifs innovants. Elle s'engage également à mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous et des plans d'accompagnement globaux. Dans ce contexte la Ville de Paris souhaite soutenir ces sept associations : « Turbulences », « Le Papotin », « Irimi Vivace », « Apte » (Autisme et Piano thérapie éducative) dans le 14<sup>e</sup> qui donnera un concert à la Mairie du 14<sup>e</sup> lors du mois parisien du handicap, « Apte Pôle Répit », « Service + » et « Pro Aid Autisme, Service ». Pour « Apte », la subvention est de 4 000 euros.

**M. AZIERE**

Si la politique de la Ville est de renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé, particulièrement dans le domaine de l'autisme, je rappelle qu'il y a un projet actuellement en arrêt, de construction d'un centre d'hébergement pour adultes autistes indépendants et qui attend que nous élevions des murs sur ce terrain. Nous en avons parlé avec Madame la Maire du 14<sup>e</sup>. Je crois que la SIEMP a la responsabilité de ce projet aujourd'hui. Il serait peut-être bon de la relancer.

**M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Nous sommes en contact avec eux en ce moment même pour faire avancer le projet. Je parle sous le contrôle de Marianne AUFRET.

**M<sup>me</sup> AUFRET**

Il y a eu des recours, car nous construisons très près de plusieurs voisins. Nous avons attendu de purger cette période de recours pour commencer les travaux. Nous avons bientôt rendez-vous avec Valérie de BREM pour faire un point sur cette construction.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Exactement. Nous avons démolé et nous attendons de pouvoir commencer les travaux. De gentils riverains déposent des recours. Nous attendons de pouvoir discuter avec eux.

Cet après-midi, nous étions rue Didot avec AVIOTIS pour parler notamment pour des financements supplémentaires avec le Directeur de l'ARS sur de nouvelles places qui ont été débloquées. Au-delà du foyer et des logements, il y a également les dispositifs d'accompagnement des familles et des personnes autistes.

---

#### **DELIBERATION N° 48**

– **2019 DASES 38 Subventions (84 000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir  
Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– **Projet de délibération 2019 DAE 8 Subventions (1 202 000 euros), conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

**M<sup>me</sup> GUY-DUBOIS**

Pour rappel, DAE signifie Direction de l'attractivité et de l'emploi. Il nous est proposé des subventions de l'ordre de 1 202 000 euros et des conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Dans le contexte de la Loi NOTRE du contrat-ville 2015-2020, du Plan parisien d'insertion par l'emploi et de l'ambition de faire de Paris la capitale des nouvelles économies solidaires et circulaires, nous souhaitons, depuis 2016, redéfinir le ciblage et la lisibilité des actions de la Ville aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) accompagnant et finançant la création d'entreprises. Il s'agit de soutenir des dispositifs d'accompagnement, des soutiens aux coopératives d'activité et d'emploi (CAE), de soutien aux couveuses d'entreprises. Il s'agit, dans le 14<sup>e</sup> de « l'Association pour le développement des initiatives locales » (ADIL). Cela concerne également le soutien à d'autres dispositifs d'accompagnement, tels que les dispositifs de financement solidaire. Dans le 14<sup>e</sup>, il s'agit, de « l'Association des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire » plus connue sous le nom de « CIGALES » dont la mission est de fédérer, animer, développer et coordonner l'action de clubs parisiens qui collectent l'épargne des Parisiens et Parisiennes désirant investir dans des entreprises naissantes du territoire et porteuses d'un projet économique à impact social. Il y a plusieurs soutiens dans la délibération que vous avez reçue. Je vous ai cité celles qui sont issues de notre territoire. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

---

#### DELIBERATION N° 49

– **2019 DAE 8 Subventions (1 202 000 euros), conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Élisabeth GUY-DUBOIS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir  
Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– **Projet de délibération 2019 DU 17 Cession à Aximo de 66 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11e, 12e, 14e, 15e et 18e).**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Dans notre politique de construction de logements sociaux pour aboutir à nos objectifs de production, l'un des leviers est la préemption. Cette présente délibération nous invite à accepter la cession au bailleur social Aximo de 66 lots de copropriété préalablement préemptés par la Ville de Paris en janvier dernier. L'idée est de céder ces lots à Aximo pour gestion. Ce bailleur a déjà l'expérience de gestion de logements sociaux dans le diffus au sein d'une copropriété. Pour le 14<sup>e</sup> cela concerne quatre lots : deux logements et deux chambres situés au 118 avenue du Général

Leclerc. Les locataires se sont vus proposer la préemption de leurs logements. Ils n'ont pas voulu ou n'ont pas eu les moyens de les préempter. Par conséquent, il est heureux que ce soit la collectivité qui puisse préempter ces logements. Je vous remercie de bien vouloir accepter cette préemption. Ce genre de délibérations sont rares, mais intéressantes. Elles seront peut-être amenées à se développer dans les années à venir, compte tenu du fait que nous sommes déjà une ville très dense.

#### **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Nous ne sommes pas du tout tentés de voter cette délibération. Nous aurions tendance à faire confiance à la direction régionale des finances publiques qui, examine et donne un avis sur le coût de la préemption, 270 000 euros pour deux appartements et deux chambres dont nous ignorons la surface. Le projet de délibération qui est soumis aux élus, nous demande de nous prononcer sur deux appartements et deux chambres acquis pour 270 000 euros suite à un avis de France Domaine. Nous savons que cela est juste, mais les élus ne sont pas suffisamment considérés pour que leur soit communiquée la surface du bien. Ensuite, ces biens sont cédés à un bailleur social pour 149 000 euros, soit une réduction de 45 % sur le prix initial. La note du service des domaines indique ne pas avoir d'objection de principe compte tenu de la nature sociale de l'opération, dès lors que la Ville de Paris est en mesure de justifier la réduction consentie sur le prix d'acquisition. Nous n'avons aucune information. Notre position est la même que celle des Domaines. Nous ne voterons pas ce projet de délibération.

#### **M. AZIERE**

Je rejoins M<sup>me</sup> CARRERE-GEE sur une interrogation concernant le prix au mètre carré. La préemption n'a d'intérêt que si elle permet véritablement de faire un investissement à vocation sociale, avec les deniers publics. Je remercie néanmoins Monsieur BOUABBAS pour sa présentation objective des inconvénients et quelques fois des avantages de la préemption. Cependant, j'y vois plus d'inconvénients en termes de frais de gestion pour les bailleurs sociaux. Il est beaucoup plus compliqué de gérer des logements dans le diffus avec l'inextricable enchevêtrement des copropriétés que dans le parc social dédié. Par conséquent, j'aimerais que l'on justifie l'intelligence de cette préemption en termes financiers. Je ne la rejette pas systématiquement, car elle fait partie du Code de l'urbanisme et elle est quelques fois, parfaitement justifiée.

#### **M<sup>me</sup> CHEVALLIER**

J'avais une question sur la position du Domaine de Paris qui donne un avis de non-objection à la préemption dès lors qu'une réduction consentie sur le prix d'acquisition serait justifiée. Je voulais en savoir plus sur ce que pouvait recouvrir cette justification. Par ailleurs, il est indiqué dans le dossier qu'un des objectifs poursuivis par l'opération est de conforter la présence d'Aximo dans 14<sup>e</sup> arrondissement. Pourquoi cet objectif a-t-il été fixé et pourquoi en faveur de ce bailleur social en particulier ?

#### **M. BOUABBAS**

Comme précisé précédemment, le bailleur Aximo a une expertise de gestion de logements sociaux au sein de copropriétés. Il s'agit d'une filiale de Paris Habitat. Dans le cadre de plusieurs opérations, il a été amené à gérer des logements préemptés dans le diffus. Autrement, il n'y a pas de justification particulière. Les appartements sont vendus à Aximo avec une décote d'environ 46 %. Les domaines considèrent qu'à partir du moment où l'objectif est de construire des logements sociaux, cela est juridiquement juste. Le rôle des domaines est de s'assurer qu'une collectivité ne se dépouille pas de biens immobiliers. L'objectif n'est pas de privatiser les biens immobiliers.

#### **M<sup>me</sup> CHEVALLIER**

Je vous remercie, je l'avais bien compris. Quid de la réduction de prix consentie sur le prix d'acquisition ?

#### **M. BOUABBAS**

Elle est de 46 %. Elle est calculée notamment par rapport aux travaux.

#### **M. VIRY**

Il était effectivement très étonnant de voir, dans le courrier de de directeur régional des finances publiques, une double mention, à savoir que la nature sociale pouvait expliquer la décote, mais aussi les justifications apportées par la Ville de Paris. Cela fait deux fois que nous vous posons la question et vous ne répondez pas. Si la justification est le mode de calcul de la décote, dites-le-nous. Mais manifestement, vous ne connaissez pas le mode de calcul. Nous ne sommes pas des spécialistes, mais en recherchant sur Google, nous voyons que la décote se calcule sur le bilan financier de l'opération. Vous nous donnez le résultat. Donnez-nous le calcul. Ce n'est pas une faveur pour nous faire plaisir.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Ce sont des choses très contrôlées et très encadrées. Que vous ne soyez pas convaincu du processus est une chose.

#### **M. BOUABBAS**

Je veux bien que l'on vous envoie le montage exact. Juridiquement les domaines doivent valider. En l'occurrence, ils ont validé.

#### **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Je ne veux pas prolonger les débats, parce que manifestement il n'y a pas d'éléments de réponses. Mais, je relis la lettre de l'Inspecteur régional des finances publiques évaluateur. Le service local du Domaine de Paris n'a pas d'objection à la réalisation de ce projet compte tenu de la nature sociale. Nous non plus, dès lors que la Ville de Paris est en mesure de justifier la réduction consentie sur le prix d'acquisition.

#### **M<sup>me</sup> AUFRET**

La pièce est versée au dossier. Nous en avons justifié puisque précisément, nous avons indiqué notre intention de faire du logement social. Les Domaines sont obligés de donner leur avis pour que nous puissions faire une opération.

#### **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Nous sommes obligés de connaître le montant pour délibérer.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

L'avis des Domaines a été donné sur un certain nombre d'éléments, dont l'opération qui sera réalisée par la Ville, qui est de faire rentrer ces logements dans le parc public. Maintenant que les avis ont été échangés, je vous propose de passer au vote pour cette délibération somme toute classique.

---

#### **DELIBERATION N° 50**

– 2019 DU 17 Cession à Aximo de 66 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11e, 12e, 14e, 15e et 18e).

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29

Pour : 22

Contre : 7

---

– Projet de délibération 2019 DAE 78 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (Paris 14e)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Marianne AUFRET*

**M<sup>me</sup> AUFRET**

« Paris Biotech Santé » est une association en charge de l'accompagnement des jeunes entreprises dans la thérapeutique innovante en santé. Elle a été fondée par l'Université Paris Descartes, par l'INSERM, l'École Centrale de Paris et l'ESSEC. Elle a accueilli récemment dix nouveaux projets au sein d'un programme d'incubation qui s'occupe, par exemple, de thérapie génique et d'intelligence artificielle. L'association accueille aujourd'hui quarante entreprises sur une surface de 7 000 mètres carrés à l'intérieur de l'Hôpital Cochin. Elle offre également du conseil gratuit à l'ensemble des entreprises du territoire, par exemple sur la levée de fonds et sur les dispositions spécifiques au secteur. Je vous suggère d'attribuer à cette association, une subvention de 50 000 euros, soit 6 % de leur budget total.

---

**DELIBERATION N° 51**

– 2019 DAE 78 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (Paris 14e)

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Marianne AUFRET*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 0 pouvoir

Pour : 29 dont 0 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DAE 103 Subventions (16 600 euros) et conventions avec 3 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2018 (14e).

*Rapporteur : M. Cyril MOURIN*

**M. MOURIN**

Bonsoir, chers collègues, comme vous le savez à l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans de l'arrondissement se mobilisent pour illuminer les rues, décorer les vitrines et animer leur quartier. Cette délibération habituelle vise à accorder trois subventions : 2 500 euros pour « l'Association des commerçants de la rue de Brézin », 8 300 euros pour « l'Association plaisanciers » et 5 800 euros pour « l'Association de la rue Daguerre ». Ces trois niveaux de subvention sont maintenus par rapport à l'année dernière. Vous noterez cependant que nous sommes de plus en plus rapides dans leur versement puisque nous sommes au mois de mars. Les choses progressent.

---

**DELIBERATION N° 52**

– 2019 DAE 103 Subventions (16 600 euros) et conventions avec 3 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2018 (14e).

*Rapporteur : M. Cyril MOURIN*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 0 pouvoir

Pour : 29 dont 0 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFA 22 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon Montsouris - 14e

*Rapporteur : M. Cyril MOURIN*

## **M. MOURIN**

Le pavillon Montsouris., situé dans le Parc Montsouris, est une dépendance du domaine public de la Ville de Paris. Il est actuellement exploité par la SARL Restaurant du Pavillon du Lac du Parc Montsouris. Il fait l'objet d'une occupation privative depuis le 1<sup>er</sup> février 2002 en vertu d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de quatorze ans qui avait été prolongée par avenants successifs, le dernier prenant fin le 5 mai 2019. L'occupant actuel verse à la Ville de Paris une redevance sur son chiffre d'affaires égal à 4 % sur la partie inférieure à 3 millions d'euros et 4,5 % sur la partie supérieure. En outre, la Ville perçoit une redevance minimale garantie d'un montant de 50 000 euros HT. L'exploitation de l'établissement a généré un chiffre d'affaires moyen annuel de 2,3 millions d'euros de 2002 à 2017. La totalité de la redevance perçue s'élève à 1,3 million d'euros sur les quinze dernières années. Une première procédure de mise en concurrence, dans le cadre d'une concession de travaux, avait été initiée le 16 janvier 2017 et avait été déclarée sans suite le 28 février 2018 au regard du caractère non satisfaisant de l'unique offre reçue. Le 5 juillet 2018, la Ville a lancé une nouvelle consultation, mais cette fois-ci pour une convention dite d'occupation du domaine public et plus de travaux, d'une durée de dix ans, afin de désigner un opérateur chargé d'exploiter le Pavillon Montsouris à usage de café-restaurant et activités de réception ouvert à tous les publics. Le règlement de la consultation indiquait que les offres seraient examinées au regard des critères suivants : la qualité du projet d'exploitation (sa capacité à contribuer au respect de la destination du site), son animation et son ouverture à tous les publics, son intégration dans son environnement, la proposition de redevance et la robustesse économique de l'offre. Les candidats devaient également décrire, le cas échéant, leur programme de travaux d'aménagement ou d'investissement, ainsi qu'un planning prévisionnel de réalisation de ces travaux. Il a par ailleurs été indiqué aux candidats que la redevance serait maintenue comme assise sur le chiffre d'affaires et qu'il devrait y avoir un montant minimum garanti chaque année. Quatre dossiers de candidatures ont été déposés dans les délais. Seuls deux ont été déclarés comme complets dans les délais impartis. Il s'agissait des candidats de la SARL Restaurant du Pavillon du Lac du Parc Montsouris et la SAS Curtis. Un premier tour de négociations s'est déroulé avec ces deux candidats et ils ont remis les éléments complémentaires demandés fin janvier 2019. À l'issue de ce processus, la proposition de la SARL Pavillon du Lac du Parc Montsouris a été jugée la meilleure au regard des critères précédemment évoqués. L'exploitant actuel a eu le projet de faire évoluer son offre. Désormais, tout en poursuivant l'intérêt général du restaurant, il diversifiera l'offre de prestations de restauration, afin d'élargir la clientèle de l'établissement et en vue de rendre l'établissement accessible à tous les publics, il proposera de mettre en place, parallèlement à la restauration traditionnelle, une table d'hôtes (espace libre et convivial) proposant une cuisine française et du monde avec un menu renouvelé tous les jours ainsi qu'une formule table d'hôtes comportant un buffet de 18 à 26 euros. Je le précise, car lors d'un précédent débat, la question de l'accès tarifaire avait été évoquée. Le candidat entend également diversifier l'offre en instaurant « les goûters du Pavillon » ainsi qu'un afterwork pour animer l'établissement de manière plus offensive. Il y aura également des petits-déjeuners sur commande et d'autres choses de ce type. Je précise que le nouveau projet s'inscrit dans un projet architectural et paysager qui se veut ambitieux pour assurer une meilleure intégration du site dans son environnement, notamment la rénovation de la terrasse qui entoure le restaurant et la création d'une terrasse ouverte sur l'extérieur au premier étage. Le candidat propose le mécanisme de redevance variable suivant : 3 % du chiffre d'affaires sur les trois premières années contractuelles et 4 % sur les sept années suivantes. En outre, il propose une redevance forfaitaire additionnelle de 100 000 euros par an qui sera révisée chaque année, en application de la révision de l'indice des loyers commerciaux. La redevance totale sur la durée du contrat est estimée à 1,8 million d'euros, soit un taux d'effort de 8,4 %, ce qui est dans la moyenne de ce qui est habituellement pratiqué dans le secteur. En conclusion, il est proposé d'attribuer l'exploitation à l'exploitant actuel pour une durée de dix ans à compter de la mise à disposition du bien. Je précise que cette convention ne vaut pas acceptation des travaux évoqués dans le dossier du candidat. Il devra, pour chacun des travaux envisagés, solliciter les permis de construire afférents, dans le respect du Code de l'urbanisme, de l'environnement ou du patrimoine. Je crois que nous constatons là le respect des engagements pris lors du Conseil de quartier. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## **M. LIEBAULT**

Madame le Maire, nous avons déjà eu l'occasion de traiter cette question à l'occasion d'un vœu lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. Notre Groupe soutient la poursuite du développement d'une activité de restauration à l'intérieur du Parc Montsouris contribuant à son

dynamisme, mais nous avons insisté, à l'époque, sur l'importance de permettre à l'ensemble du public de bénéficier d'un tel cadre. Or, l'annexe 3A de la convention d'occupation reprise dans l'exposé des motifs, indique que le Pavillon Montsouris demeurera à notre avis, un établissement réservé aux plus hauts revenus. Certes une activité additionnelle sous forme de table d'hôtes prévoit des formules à 18 et 26 euros, mais d'une part, ces formules restent cher, et d'autre part, le restaurant traditionnel continue à constituer le cœur du Pavillon Montsouris, avec des formules à 49 euros pour une entrée et un plat et 51 euros pour entrée, plat et dessert. Le projet d'exploitation a beau utiliser le terme « table d'hôtes », on se demande où est le caractère familial et populaire du projet qu'implique ce terme. La terrasse demeurera donc la barrière entre les classes sociales au sein du Parc Montsouris, le restaurant y constituant toujours une véritable enclave. Le public populaire n'aura pas toujours comme simple moyen de restauration le kiosque de vente à emporter. C'est pourquoi le Groupe des élus communistes s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

#### **M<sup>me</sup> DAUCHEZ**

J'ai pris, avec beaucoup d'intérêt, connaissance des conditions économiques et juridiques de l'octroi du droit d'occuper et d'exploiter le Pavillon Montsouris. Nous nous réjouissons tous du projet architectural qui paraît ambitieux. Compte tenu des raisons liées à la confidentialité et au secret des affaires, nous n'avons pas eu beaucoup d'éléments sur l'offre concurrente, ce qui rend difficile le travail de comparaison des deux offres. J'ai plusieurs questions sur l'offre lauréate. Il y a un souci de diversification de l'offre. Je remarque notamment une nouvelle activité liée à la participation à des événements, même d'envergure nationale, qui ne figure pas dans le cœur de l'activité et de l'objet de cette convention d'occupation et d'exploitation. Quel est le poids économique dans la projection des résultats du projet ? Par ailleurs, je comprends que pour pouvoir déployer cette nouvelle offre, le nouvel exploitant mettra en place une stratégie marketing numérique assez ambitieuse, mais je ne vois nulle part le mode de financement de ce nouveau site, sachant qu'un site internet coûte *a minima* entre 30 000 et 40 000 euros HT. Enfin, les travaux coûteront environ 1,6 million d'euros HT. Ces travaux seront financés avec très peu de capitaux propres, mais principalement des emprunts. Je ne vois nulle part, dans la convention, une clause suspensive qui permettrait à cette convention d'entrer en vigueur seulement si ces emprunts sont bien octroyés. Quand bien même il y aurait une garantie à première demande de la Ville de Paris, il serait dommage de devoir recommencer le processus d'appel d'offres si ces prêts ne sont pas obtenus. Voilà mes questions. Je vous remercie de bien vouloir y répondre.

#### **M. LETISSIER**

Le Groupe écologiste s'abstiendra également sur cette délibération. Nous partageons un certain nombre d'arguments donnés par notre collègue Nicolas LIEBAULT. Nous connaissons tous le problème de la vie chère que ce soit en termes de logement, de loisirs, de restauration, etc. Effectivement lorsque nous sommes sur des lieux populaires comme le Parc Montsouris, il faut essayer d'être plus volontariste en termes d'accessibilité à tous les milieux sociaux. Je vous remercie.

#### **M. MOURIN**

Je suis un petit peu choqué que vous considériez qu'aujourd'hui à Paris, un menu qui ouvre à 18 euros pour la table d'hôtes soit peu accessible. Je comprends qu'un certain nombre de nos concitoyens ne vont pas au restaurant en raison des tarifs. En revanche, si vous allez manger dans les restaurants rue Daguerre ou ailleurs dans le 14<sup>e</sup>, vous remarquerez qu'ils affichent ces prix moyens à 18 euros, j'aimerais que tous les restaurants parisiens pratiquent ce type de prix. La question de l'accessibilité que vous posez me paraît symboliquement très importante. Je vous rappelle que l'un des objectifs de la Ville, à travers ce nouvel appel d'offres, était d'éviter que ce restaurant soit ouvert à de petits événements. Par ailleurs, la terrasse, y compris visuellement sur le projet architectural, sera aussi plus ouverte. Je pense que ce projet, qui est de rendre ce lieu plus fréquenté par les habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement, atteindra son objectif et je ne pense pas qu'il y ait de limitation sociale pour l'accès à ce restaurant. Le prix de départ de la table d'hôtes me paraît témoigner d'un effort consenti et du fait que nous avons eu raison d'orienter l'appel d'offres en ce sens. Concernant le poids économique des événements, nous sommes bien sur une activité totalement accessoire. Elle n'est pas l'objet principal du restaurant. Néanmoins, certains événements peuvent nécessiter l'ouverture du parc (par exemple la Fête de la musique), nous souhaitons autoriser l'exploitant à imaginer un programme d'animations en lien avec les riverains

et les Conseils de quartier. Ce n'est pas tant un objet de recette commerciale ou de chiffre d'affaires que de promouvoir l'établissement et son existence. Cela participe de la stratégie marketing. Concernant le site internet, un petit site de commerce n'atteint pas les montants évoqués. Une simple page Facebook est de nature à lui permettre de toucher un certain public. Concernant les emprunts, les travaux ne sont pas obligatoires dans la convention et le fait de signer la convention ne vaut pas autorisation de travaux. Dans ce qui différenciait les candidats, il y avait une proposition de travaux. Nous n'avons pas considéré qu'il y aurait une suspension ou une nullité de la convention au motif que les travaux projetés ne sont pas réalisés. Je vous répondrai de la même manière pour l'accès au crédit. Ce n'est pas un élément qui générera une suspension ou une annulation de la convention. Les travaux généreront des recettes commerciales supplémentaires. L'exploitant aura donc tout intérêt à les faire, mais nous ne pouvons pas suspendre la convention. Certains critères ne dépendent pas de nous.

#### **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

L'argumentation qui vient d'être développée nous paraît très raisonnable. Il s'agit d'une institution dans le 14<sup>e</sup>. Il y a de nombreuses offres de restauration à prix abordable dans cet arrondissement. Nous sommes sensibles aux efforts faits par le restaurateur pour élargir la clientèle. Je ne crois pas qu'il faille aller trop loin dans la démagogie, sauf à démontrer que la mise en concurrence était faussée ou s'est déroulée dans de mauvaises conditions, ce qui n'est pas le cas. Je trouverais injustifié de ne pas voter cette délibération à l'unanimité. Quelques mois auparavant, il y avait une grande incertitude sur l'avenir de l'établissement. Beaucoup de personnes se sont mobilisées, y compris des riverains du 14<sup>e</sup>. Tous les clients ne sont pas des habitants du 14<sup>e</sup>, mais il n'y a pas quoi s'indigner. Nous voterons le projet de délibération.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

La phase de l'émoi était fondée sur des rumeurs inexactes, car une procédure était en cours et tout le monde faisait son travail. Par ailleurs, j'entends les positions. Nous en avons discuté au sein de la majorité et de l'opposition. Dans ces cas-là, il faut proposer des alternatives avant, lorsque nous en avons discuté au moment du cahier des charges de l'opération. Ces discussions ont d'ailleurs évolué sur le taux de rendement, de l'équilibre par rapport à ce Pavillon Montsouris. Il y a ensuite eu une procédure de mise en concurrence, d'analyse des offres qui a été présentée auprès de tous les Groupes au niveau du Conseil de Paris, dans le cadre des commissions d'appels d'offres. Il y a également une évolution sur les horaires d'ouverture. Chacun peut aller boire un café ou un thé au Pavillon Montsouris, ce qui n'était nécessairement le cas avant ni la politique de l'actuel gérant reconduit dans ses fonctions avec un programme d'investissement et de restauration du Pavillon. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

---

### **DELIBERATION N° 53**

– 2019 DFA 22 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon Montsouris - 14e

*Rapporteur : M. Cyril MOURIN*

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29 dont	0 pouvoir
Pour :	23 dont	0 pouvoir
Contre :	0 dont	0 pouvoir
Abstention :	6 (PCF/LFI-EELV)	dont 0 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DEVE 32 Subventions (10 760 euros) à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets 2019 relatif au « Printemps des cimetières ».

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Valérie MAUPAS*

## M<sup>me</sup> MAUPAS

Cela fait plusieurs années que la Ville de Paris souhaite valoriser ses cimetières qui sont des lieux patrimoniaux exceptionnels, mais encore mal connus pour la plupart d'entre eux. Ils ont une fonction mémorielle. Ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire et artistique diversifié. Ils présentent également un intérêt paysager avec une remarquable biodiversité végétale et animale. Une politique de conservation et de restauration des sépultures a été mise en œuvre. Par ailleurs, nous avons voulu encourager les Parisiens à s'approprier ces lieux, en étendant la notion de parc pour se recueillir, méditer et où se promener dans la quiétude se traduit dans l'aspect très végétal des cimetières parisiens. Les 422 hectares des cimetières abritent plus de trente-trois mille arbres de cent deux essences différentes ainsi que de nombreux massifs arbustifs et haies. Ils sont donc de précieux réservoirs de biodiversité végétale et animale, et l'arrêt de tous les traitements phytosanitaires depuis début 2015 les a encore renforcés. Ainsi, pour inciter les Parisiens à venir découvrir ces lieux et leur diversité, la Ville de Paris a créé un événement qui s'appelle le Printemps des cimetières et qui a lieu désormais chaque année. Cet événement tient son origine de l'association « Patrimoine AURHALPIN » et de la volonté de mettre en avant le patrimoine funéraire et ses différents aspects. Au cours de cette journée, un certain nombre d'animations sont prévues dans tous les cimetières *intra-muros* de Paris. L'année dernière, plus de mille cinq cents personnes ont pu assister à ces animations. Huit cimetières font l'objet d'animations variées. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agira d'une visite sur le thème du cinéma et un stand sur la végétation sans produits phytosanitaires. Par ailleurs, à l'occasion de cet événement, des agents municipaux seront présents dans les principaux cimetières parisiens pour présenter leur travail et répondre aux questions sur le service public funéraire. Au-delà de cette programmation, un appel à projets a été lancé. Sur les trente projets reçus, dix-huit ont été retenus. Dans cette délibération, il nous est proposé d'accorder une subvention à ces dix-huit projets pour un montant global de 10 760 euros. Ces projets concernent tous les cimetières parisiens. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'Association pour l'information et l'animation culturelle pour les visites guidées autour des mathématiciens célèbres inhumés dans le Cimetière du Père-Lachaise (20<sup>e</sup>) et le Cimetière de Montparnasse (14<sup>e</sup>). D'autres projets culturels et artistiques viendront compléter la programmation. Une récitation des poèmes de Baudelaire sur sa tombe aura lieu au Cimetière Montparnasse. Par ailleurs, le Centre des monuments nationaux participera à cette édition et ouvrira gratuitement la Chapelle expiatoire du Square Louis XVI à Paris 8<sup>e</sup> pour faire découvrir au public la présence d'une noosphère dans la chapelle basse et l'histoire du Cimetière de la Madeleine. La dépense globale d'un montant de 10 760 euros sera imputée au chapitre 935 65 748 du domaine fonctionnel P 51 10 du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## M. AZIERE

Je vais essayer d'être bref, mais cela est un vrai sujet pour le 14<sup>e</sup>. Le Cimetière Montparnasse fait partie de notre patrimoine. Le sujet est délicat. Nous pourrions penser qu'un cimetière n'est pas le lieu le plus approprié pour des animations printanières et que cela pourrait nuire au calme et à la sérénité des lieux. J'avais eu cette hésitation avec mon Groupe l'année dernière. L'appel d'offres l'année dernière était à peu près du même montant. Il faut reconnaître qu'une cinquantaine d'associations parfaitement reconnues et qui travaillaient déjà dans le domaine du cimetière y ont participé. La participation du public a en effet été réelle, avec des expositions et des recueils collectifs. Le budget est inférieur de 1 000 euros. Nous restons dans des budgets raisonnables et les manifestations sont similaires à celles de l'an dernier. Cependant, je redis qu'il s'agit d'un sujet sensible. Les Amis et les Amies de la Commune de Paris organisent une pièce de théâtre devant le Mur des Fédérés au Père-Lachaise. Il faut regarder jusqu'où l'on peut aller la commémoration et la connotation festive des cimetières. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que le vrai problème réside dans l'absence totale d'offre funéraire à Paris. Il est très intéressant de mettre en valeur les cimetières, d'y faire des fêtes et de la musique. Néanmoins, il n'est pas possible de se faire enterrer dans Paris. Seul 1 % des personnes qui décèdent à Paris peuvent s'y faire enterrer, parfois dans des caveaux familiaux. Le véritable enjeu est de mieux gérer les cent soixante mille concessions *intra-muros* dont on ne sait plus à qui elles appartiennent et quand s'arrête la concession. Tous les moyens n'ont pas été mis en œuvre. Je ne mets pas en cause le personnel de la Ville de Paris et des cimetières, mais la prise de conscience est un peu tardive. Il va peut-être falloir réinvestir énormément sur ce sujet. En ce qui concerne le Cimetière Montparnasse, moins de 50 % des concessions sont identifiées au sens de la durée. Il faudra un jour s'interroger sur la durée et le prix des concessions, et libérer au minimum l'offre funéraire à Paris, même si un parisien sur deux choisit de se faire incinérer. Enfin, je voudrais comprendre

pourquoi Madame KOMITES veut autoriser les cérémonies funéraires religieuses le dimanche dans les cimetières, prétextant que pour la famille qui vient de province, il est plus facile de se déplacer le week-end. Je pense que les samedis et les dimanches dans les cimetières sont des lieux de promenade tranquille et éventuellement de recueillement des Parisiens. La justification ne m'a pas paru totalement convaincante. N'oublions pas qu'à travers le Printemps des cimetières, il y a un problème beaucoup plus grave qui est l'offre funéraire à Paris.

#### **M. CHERKI**

Je partage totalement l'intervention de Monsieur AZIERE. Nous avons du mal à cerner l'affaire des inhumations du dimanche et n'exprime pas clairement au dehors de l'approche laïque de la gestion des établissements publics que sont les cimetières, d'autant plus qu'il est possible, selon le Code général des collectivités territoriales, de pouvoir faire des enterrements le dimanche. Il suffit de demander une dérogation. Généralement, cette dérogation est accordée par le Préfet et la Ville. S'il s'agit là simplement de nous mettre à dos l'ensemble des personnels des cimetières, si une personne n'a pas la volonté de demander une dérogation... Il faut que les usagers fassent les démarches. Nous savons tous, sur cette question, quelle est la motivation qui précède à cela. À titre personnel, j'y suis opposé. Je n'en vois pas l'utilité. Nous nous en expliquerons au Conseil de Paris. En 2001 et 2008, un travail administratif a été fait pour vérifier auprès des ayants droit la reprise des concessions. Nous avons repris de nombreuses concessions, pour permettre à des Parisiens et des Parisiennes ou d'autres de pouvoir réinhumer leurs proches dans Paris. Nous sommes arrivés au bout de ce processus et paradoxalement, les enterrements dans les cimetières parisiens sont décidés par le Cabinet de la Maire de Paris. Ce qui peut se comprendre, compte tenu de la gestion de la pénurie, mais soit ce sont des VIP, soit ce sont des cas extrêmes. Cela provoque un sentiment de malaise. En tant qu'élus, nous recevons parfois des demandes parfois fondées de personnes qui souhaitent faire enterrer leurs proches à Paris. La plupart des places qu'il reste sont à Bagneux, à Thiais ou à Pantin. Créer un nouveau cimetière à Paris c'est extrêmement compliqué. Cependant, nous pourrions l'envisager si nous récupérions beaucoup de reprises. En revanche, comme souligné par M. AZIERE, il est possible de récupérer des concessions. Beaucoup de collectivités en province ont des concessions de 20 à 30 ans. Les familles peuvent les renouveler, mais nous savons qu'au bout de deux trois générations, elles ne sont pas renouvelées et sont récupérables. Il faut peut-être que la Ville mobilise des agents pour refaire une reprise générale d'un certain nombre de concessions et permettre que davantage de personnes puissent enterrer leurs proches à Paris du lundi au samedi.

---

#### **DELIBERATION N° 54**

– 2019 DEVE 32 Subventions (10 760 euros) à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets 2019 relatif au « Printemps des cimetières ».

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Valérie MAUPAS*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir  
Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

*Rapporteur : M. Florentin LETISSIER*

#### **M. LETISSIER**

Les coccinelles sont de précieux auxiliaires naturels pour lutter contre les ravageurs, puisqu'elles se nourrissent de pucerons, d'acariens ou encore de cochenilles. Nous recensons aujourd'hui vingt-neuf espèces différentes de coccinelles à Paris. Elles sont présentes dans de nombreux espaces verts de la capitale. La Ville s'est dotée d'un plan de biodiversité qui prévoit de généraliser la démarche zéro phyto pour encourager la gestion écologique des espaces verts dans l'ensemble du

territoire parisien. Les coccinelles peuvent jouer un rôle. De fait, elles s'attaquent à un certain nombre de nuisibles. C'est pourquoi la Ville de Paris organise des distributions de larves de coccinelles et de chrysope dans le cadre de l'opération « Faites le Paris de la biodiversité » qui se déroulera du 24 mars au 25 juin prochain dans tout Paris. Cette délibération vise à autoriser la mise en œuvre de cette opération de sensibilisation et de distribution. La dépense est estimée à 8 400 euros au total. Je vous remercie.

---

#### **DELIBERATION N° 55**

– 2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysope aux Parisiennes et Parisiens.

*Rapporteur : M. Florentin LETISSIER*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DEVE 33 Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

*Rapporteur : M. Florentin LETISSIER*

#### **M. LETISSIER**

Dans le cadre du budget participatif 2016, les Parisiens et Parisiennes ont retenu le projet « + de nature en ville » dont l'objectif était de donner plus de place à la biodiversité en ville. Il s'agissait notamment de multiplier les espaces de biodiversité et les zones humides, appelées trames vertes et bleues. Il s'agit ici de vous informer, mes chers collègues, d'un certain nombre de sites ou de zones de biodiversité. Dans le 14<sup>e</sup>, trois sites sont concernés : le secteur Vercingétorix-Brune, la Place Losserand avec des plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que l'installation d'équipements pour la faune ; le square Serment-de-Koufra où une mare sera créée. Nous savons qu'il y a également un jardin partagé dans la zone. Un bel espace pour la biodiversité verra le jour. Les premiers aménagements commenceront au cours de cette année. Je vous remercie.

---

#### **DELIBERATION N° 56**

– 2019 DEVE 33 Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

*Rapporteur : M. Florentin LETISSIER*

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFA 17 Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT*

---

## DELIBERATION N° 57

– 2019 DFA 17 Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT*

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29    dont 3 pouvoirs  
Pour :    26    dont 3 pouvoir  
Contre : 0    dont 0 pouvoir  
Abstention : 3 (EELV) dont 0 pouvoir

---

– Projet de délibération 2019 DFA 18 Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

La première délibération consiste à organiser la neutralisation progressive du mobilier, dans le cadre du renouvellement de l'attribution du nouveau contrat de concession de service. Nous proposons une prolongation de six mois de la convention d'occupation domaniale en cours, pour permettre de renouveler progressivement les mobiliers urbains qui portent ces affiches et ces supports de communication. La deuxième délibération est liée. Il s'agit de proposer au Conseil de Paris, la signature du nouveau contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité. L'exploitant était une filiale de JC Decaux jusqu'à présent. Le contrat avait expiré. La Ville avait relancé l'appel à concurrence pour signer un nouveau contrat de concession. Trois dossiers ont été déposés. Une première par la société Clear Chanel France, une deuxième par la société Exterior Média et une troisième par la société Somupi, la filiale de JC Decaux. Il y a eu analyse des offres et plusieurs positions différentes au sein du Conseil de Paris sur le cahier des charges qui avait prévalu à cet appel. Il est proposé ici que la Ville de Paris signe avec la société Clear Chanel qui, au vu des différents critères définis dans le cahier des charges, répond au mieux à l'appel. L'analyse des offres s'est révélée favorable et propose au Conseiller de Paris le vote pour attribuer ce contrat de concession à cette société. Je ne doute pas de vos remarques et de vos interventions sur ces deux délibérations que je vous propose de traiter de manière groupée et que chacun exprime sa position.

**M. DE VIDAS**

J'ai une petite question sur la redevance d'environ 2,5 millions d'euros générée par cet avenant. Connaissez-vous le montant estimé de perte de recettes lié au retard du nouveau marché ?

**M. AZIERE**

Je vais commencer par le plus compliqué soit les mille six cent trente mobiliers urbains. Je ne reviens pas sur l'imbroglio administratif et financier qui a fait que nous avons lancé un marché sans tenir compte du règlement local de publicité. De fait, il était prévu que 15 % de la publicité puisse être numérique alors que le règlement local de publicité interdisait la publicité numérique. Encore une fois, les services juridiques de la Ville, sans les mettre en cause directement, ont réussi à passer un marché fragile et rendu vulnérable par les conditions dans lesquelles il a été passé. Par conséquent, les candidats qui ont été rejetés ont eu beau jeu d'attaquer l'attribution du marché. Nous nous sommes donc retrouvés sans marché publicitaire à Paris, donc avec une perte de redevance pendant plusieurs années, sachant que le montant de la redevance annuelle est de 30 millions d'euros au bas mot. Ceci a été une perte sèche pour les finances de la Ville de Paris. Par ailleurs, nous nous sommes retrouvés sans communication de la Ville puisque 50 % de la

surface vouée à l'affichage sur ces mille six cent trente mobiliers urbains sont des messages d'information de la Direction de la communication de la Ville de Paris. Cela a été un handicap financier, administratif et il n'y a pas de quoi être fier en termes de communication. La vraie question est de savoir où en est la révision du Plan local de publicité, car ce nouveau marché intervient, je suppose, encadré par l'ancien règlement local de publicité. Ce projet de révision devait logiquement présider à l'appel à marché repassé après prolongation du précédent marché. À ce jour, le règlement local de publicité n'a pas été modifié, discuté ou remanié, conformément à ce qui avait été prévu. À titre personnel, je n'ai rien contre la publicité. Par ailleurs, en tant qu'élus, nous pouvons nous interroger sur la place de la publicité dans la Ville. En l'occurrence, par la reconduction de ce marché sans révision du plan local de publicité, on prive les élus de la Ville de Paris d'un débat qui semble pourtant légitime qu'est celui de la place de la publicité dans la ville. Je pense qu'une ville comme Paris a des impératifs touristiques, des impératifs d'attractivité et commerciaux. Je pense donc que la place de la publicité peut être discutée, réduite ou contrainte. Le débat était légitime et il aurait dû se tenir avant de remettre les mille six cent trente panneaux d'affichage en marché pour une durée de cinq ans. De fait, nous nous sommes interdits, pour les cinq à venir, d'avoir ce débat. Je trouve cela extrêmement dommage. Je suis très satisfait du choix du mobilier pour les colonnes, ce qui est moins vrai pour le mobilier de l'affichage urbain. Les colonnes sont les colonnes Morris qui ont disparu sur les toits de nos kiosques, ce que je regrette. Elles étaient une signature de l'affichage culturel à Paris. Les mâts ont été nettement améliorés dans leur aérodynamisme et leur présentation. Néanmoins, il faut reconnaître que le renouvellement de ce marché intervient après deux avenants de prolongation, soit 1/6<sup>e</sup> de la durée du contrat. Il faudra, un jour, gérer l'espace public, les conventions d'occupation de l'espace public et les conventions de la Ville de Paris en règle générale, avec plus de rigueur. Nous ne pouvons pas passer notre temps à signer des avenants, à accepter des prolongations de conventions qui nous amènent d'ailleurs à outrepasser, bien souvent, le Code des collectivités locales. Je voterai les deux délibérations, car nous sortons enfin de l'ornière. Je les voterai pour ne pas faire perdre davantage d'argent à la Ville et, parce que je suis pleinement satisfait des mâts et colonnes. En ce qui concerne les 1 630 panneaux, dans quelle mesure les Mairies d'arrondissement auront une possibilité de publier ou d'afficher l'information municipale sur ces panneaux ? Il me semble que cela n'est pas très clair dans la délibération. Merci.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Ce n'est pas très clair, mais je crois que cela est à peu près la seule chose positive dans l'évolution.

#### **M. LETISSIER**

Effectivement, nous n'allons pas prolonger le débat sur la place de la publicité dans la ville jusque tard dans la nuit. Cela pose beaucoup de questions. La position des écologistes a toujours été plutôt critique sur le fait que Paris aurait des impératifs de compétitivité ou d'attractivité, selon vous M. AZIERE. Une ville peut aussi être repensée en termes de proximité, de local, de non marchand. Les deux délibérations sont des sujets qui ont été portés, du côté des Écologistes, par Jacques BOUTAULT, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement et seul Maire d'arrondissement écologiste. Il a souligné, au Conseil de Paris, en ce qui concerne l'avenant de la délibération DFA 17, qu'il y avait déjà une position critique des Écologistes qui insistait sur le fait que ces colonnes recouraient beaucoup à l'éclairage. Même si des leds sont utilisées, des questions se posent en termes de consommation d'énergie et de recyclabilité des matériaux. Nous nous abstenons sur la première délibération. Concernant la deuxième délibération, le problème est la place de la publicité numérique dans la ville, notamment sur les mobiliers urbains qui feront leur retour sur notre espace public avec cette délibération. Il s'agit également de l'autorisation de ces bâches publicitaires sur un certain nombre d'immeubles, y compris des immeubles de particuliers. À notre sens, ce type de dispositifs défigure la ville et abîme l'esthétisme de la ville. Nous voterons contre la deuxième délibération. Merci.

#### **M. LIEBAULT**

Sur la DFA 17, nous soulignons des améliorations techniques des colonnes qui permettent un meilleur entretien, notamment par les électriciens. De plus, la politique d'affichage reste la même et notamment, la mise en valeur des petits théâtres et des petites scènes sur les colonnes, ce qui nous semble positif. Il n'y a pas pour nous un changement majeur. Par conséquent, nous voterons pour cette délibération.

Sur la DFA 18, je rappelle que les élus communistes ont toujours défendu une publicité maîtrisée plutôt que sauvage. Nous nous réjouissons que les grands formats de 8 mètres carrés disparaissent, ce qui signifie que nous réduisons globalement la place de la publicité, même s'il peut y avoir plus d'affiches que précédemment. Notre groupe se pose néanmoins plusieurs questions concernant le contrat de concession et son changement de délégataire. Tout d'abord, le nombre de salariés prévu (trente-six) nous paraît faible par rapport au nombre de sucettes à entretenir. Ensuite, il n'y a aucune information sur la provenance des sucettes. Vu le délai d'installation de sept mois, il y a fort à parier qu'elles sont fabriquées dans des pays à faibles coûts salariaux, avec des conséquences sociales sur l'emploi en France et un bilan carbone catastrophique. Or, aucune information n'est fournie sur cette provenance. De même, il n'y a aucune information sur l'entretien lourd et les grosses réparations. Cela ne se fera pas en interne, mais par des sous-traitants. Qui sont-ils ? Nous ne savons pas. Qui plus est, même si nous ne sommes pas dans la même situation que Velib', le choix de cette entreprise s'est fait principalement sur la hauteur de la redevance, fixée très haute, à savoir 34 millions d'euros. Est-ce réaliste ? Il y a fort à parier que l'entreprise fait le choix du dumping, afin de remporter le marché parisien pour lui servir de vitrine. Nous nous interrogeons sur la pérennité de l'entreprise choisie. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur la seconde délibération, tant que nous n'avons pas d'information sur l'origine des produits et pour le recours à la sous-traitance.

Enfin, j'ai eu écho qu'il y aurait une restauration ou un remplacement des fontaines Wallace par des fontaines high-tech très modernes. Est-ce le cas ?

**Mme BLAUDEL**

En effet, nous remplacerons toutes les fontaines Wallace dans Paris, à la demande d'Éric AZIERE. Il s'agit en réalité d'un raccourci d'une journaliste du Causeur qui n'a lu que le titre du Parisien et pas l'article dans son ensemble. Nous avons fait un zoom sur l'eau dans l'espace public et l'intégralité des fontaines présentes dans nos rues. Il y a évidemment ces magnifiques fontaines offertes par le Baronnet Wallace lorsque les Parisiens manquaient d'eau, mais ce n'est pas l'intégralité. Il y a mille deux cents fontaines sur l'espace parisien. Il y en a de toutes les formes et pour tous les goûts. Nous testons deux prototypes de fontaines alimentées à l'énergie solaire qui permettent à chacun, quelle que soit sa taille, d'accéder à l'eau potable et de charger son portable. Il s'agit donc d'une fausse polémique. Les fontaines Wallace ne seront pas remplacées. Nous avons même des ouvriers spécialisés dans la remise en état de ces fontaines régulièrement entretenues. Elles font clairement partie de Paris.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour ces précisions.

Je rejoins les arguments d'Éric AZIERE sur le déroulé. Il aurait fallu parler du règlement de la publicité pour aborder la question de la publicité dans la ville, y compris de la construction budgétaire d'une mandature. Il se trouve que nous renouvelons et nous attribuons à un nouveau concessionnaire, la gestion de ce contrat.

Je vous propose de passer aux votes. J'aurais au moins réussi à supprimer la publicité dans la publication du journal municipal. Ce sont de petites victoires, avant de passer à d'autres étapes.

**M. DE VIDAS**

Madame la Maire, avez-vous le montant ?

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose, pour ne pas dire de choses approximatives, d'envoyer cette question et de demander à la Direction des finances qu'elle vous adresse une réponse.

---

#### **DELIBERATION N° 58**

– 2019 DFA 18 Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT*

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs  
Pour : 23 dont 3 pouvoirs  
Contre : 3 (EELV) dont 0 pouvoir  
Abstention : 3 (PC/LFI) dont 0 pouvoir

---

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Madame CARRERE-GEE pour les questions puisque nous en avons terminé avec les délibérations.

---

### QUESTIONS

– Q14 2019 01 Question de Marie-Claire Carrère-Gée, conseillère de Paris et des élus Républicains et Indépendants relative aux travaux de désamiantage entrepris avenue du Général Leclerc entre la Porte d'Orléans et la place Victor et Hélène Basch.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Les travaux entrepris avenue du Général Leclerc entre la Porte d'Orléans et la place Victor et Hélène Basch ont débuté par une phase de désamiantage. Nous souhaiterions connaître et obtenir communication des résultats du diagnostic amiante qui ont conduit à ces travaux de désamiantage, les mesures qui ont été prises pour protéger les habitants et l'environnement et si d'autres diagnostics amiante ont été ou sont réalisés dans l'arrondissement à l'occasion de travaux de voirie et leurs résultats. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous remercie pour cette question, Madame CARRERE-GEE. En termes de méthode, quand la Ville réalise des prélèvements d'enrobés, elle le fait avant démarrage de tout chantier sur l'espace public et des analyses sont faites pour détecter la présence éventuelle d'amiante. Ce diagnostic a eu lieu, entre autres, cet été autour de la Place Victor et Hélène Basch. Ces diagnostics sont faits par des laboratoires indépendants et accrédités. Les résultats pourront vous être communiqués ultérieurement. Nous les avons demandés à la Direction de la voirie. Quand les relevés sont positifs, nous procédons au retrait de l'amiante, ce qui est obligatoire avant toute intervention sur la chaussée. Les entreprises chargées de ces travaux de retrait doivent être titulaires de nombreuses certifications qui sont obtenues auprès d'organismes accrédités. Le retrait des matériaux se fait sous confinement pour éviter la dispersion des poussières. L'objectif est toujours triple : la protection des travailleurs de la population et de l'environnement. Un plan de retrait amiante est réalisé. Le document qui indique clairement le procédé mis en œuvre par l'entreprise en charge du retrait pour garantir sa sécurité. Par ailleurs, il y a toujours la présence d'un coordinateur sécurité et protection de la santé pour garantir la sécurité de ces chantiers. Il est désigné par la Ville. Il analyse toujours les risques liés à la coactivité entre les diverses entreprises qui interviennent dans le cadre de l'opération. Il rédige aussi un plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé qui est adressé aux entreprises. Il passe régulièrement pour contrôler le chantier. Avant la dépose des emprises de désamiantage des mesures d'empoussièrisme sont réalisées, afin de vérifier que tout va bien. Comme indiqué, tous les travaux de la ville font l'objet d'un diagnostic amiante sur chaussée, sur espace public et dans tous les bâtiments, dans le respect de la procédure décrite. Dernièrement, un diagnostic a également été réalisé sur une portion de la rue Didot, ce qui a révélé la présence d'amiante dans le revêtement de la chaussée. Une procédure de désamiantage sera mise en œuvre dans le cadre du réaménagement de la rue. Nous prévenons les riverains sur les grandes étapes du chantier par voie d'affichage. Nous l'avons expliqué en réunion publique il y a peu. Nous avons demandé à la voirie qu'elle vous envoie des éléments plus précis.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas de ma part de contester ni le diagnostic ni le désamiantage. L'idée était de connaître les résultats des mesures. Vous me les communiquerez par e-mail.

– **Q14 2019 02 Question de Marie-Claire Carrère-Gée, conseillère de Paris et des élus Républicains et Indépendants relative aux files d'attente devant le site de Saint-Vincent-de-Paul.**

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Tous les matins, devant Saint-Vincent-de-Paul, un nombre très important de personnes, parfois plusieurs centaines, attendent longuement sur le trottoir, l'ouverture de l'accueil de jour La Rapine. Cette situation n'est pas satisfaisante, d'abord pour les personnes qui attendent souvent sous la pluie et dans le froid en ce moment, mais aussi pour celles qui habitent dans le quartier. Nous aimerions connaître les modalités de gestion de file d'attente. Comment l'association gestionnaire et vous-même comptez faire pour mettre un terme à cette situation ?

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour cette question qui permet de rappeler quelques points sur la manière dont la Ville souhaite accueillir dignement les personnes qui rejoignent notre pays et notre capitale, et par rapport aux défauts de la non politique du Gouvernement portée sur cette question.

À la suite de la fermeture du Centre de premier accueil de la Chapelle intervenue au 1<sup>er</sup> avril 2018, l'État a décidé la création d'un nouveau dispositif qui vise à multiplier les sites d'accueil de jour dans Paris. Il avait été convenu avec la Ville d'ouvrir quatre lieux qui devaient ouvrir dans un délai très bref après la fermeture du Centre de premier accueil de la Chapelle. Ces quatre lieux pouvaient accueillir chacun une cinquantaine de personnes. L'automne dernier, la Préfecture de région qui exerce les compétences d'accueil et d'hébergement des migrants au nom de l'État n'avait que trois sites d'accueil de jour dans Paris, dont celui de Saint-Vincent-de-Paul. Elle a mis beaucoup de temps à ouvrir les deux autres après avoir ouvert celui de Saint-Vincent-de-Paul. De plus, les solutions d'hébergement des personnes accueillies se limitaient chaque jour à une cinquantaine. La Préfecture a ouvert des sites sans forcément ajouter des places supplémentaires. Il y avait donc toujours un engorgement important sur les deux lieux ouverts dans un premier temps, puis un troisième. Face à cette situation, j'avais interpellé l'État. La Préfecture de région est venue ici même à la Mairie. Pendant tout l'été, plus d'une centaine de personnes dormaient sur le trottoir, devant Saint-Vincent-de-Paul. J'avais rappelé à la Préfecture, donc à l'État, le respect de ses obligations et de ses engagements qui étaient d'ouvrir deux sites supplémentaires dans Paris, dans un délai rapide. La Ville de Paris avait d'ailleurs fait des propositions de lieux. Je pense que le Gouvernement fait preuve d'une grande inertie sur ces questions, et notamment sur la recherche de solutions qui fait perdurer ces situations inacceptables. Aujourd'hui, trois centres d'accueil de jour sont en activité pour Paris : celui de Saint-Vincent-de-Paul, celui du Boulevard du Palais sur l'Île de la Cité et un autre dans le 13<sup>e</sup> arrondissement qui doit fermer à la fin du mois. « Aurore », l'association à qui la Préfecture a confié la gestion de ce centre d'accueil de jour, continue d'accueillir ce flux considérable depuis cette ouverture. Plus de cinq cents personnes par jour sur le site de Saint-Vincent-de-Paul sont présentes avant l'ouverture, trois cents à la mi-février, deux cents depuis le mois de mars. Plusieurs mises à l'abri ont eu lieu au mois de janvier, comme cela avait été fait à l'approche de l'automne. Les mises à l'abri sont des opérations coordonnées entre tous les services sociaux, de protection et de sécurité. Les personnes sont emmenées le soir, dans des lieux d'hébergement d'urgence et de très courte durée. Cela permet d'expliquer et de gérer une baisse de fréquentation du site, soit la nuit, soit le matin avant l'ouverture. Nous avons fait une réunion avec les services de l'État, avant même l'ouverture. Il faut noter que l'association « Aurore » a fait preuve d'une capacité de gestion et d'adaptation incroyable, car même si l'État et la Préfecture de région constataient la présence de centaines de personnes dormant chaque jour sur le trottoir et les trois cents à cinq cents personnes attendant tous les matins sur le trottoir, elle a dû patienter plusieurs mois avant que l'État réadapte son soutien financier et logistique. Les équipes de l'association ont mené un travail remarquable et important. L'équipe sur place a mis en place un système de gestion de la file d'attente pour que cela se passe dans de bonnes conditions, malgré la pression humaine. Les personnes qui ne peuvent pas être accueillies le jour J sont invitées à se présenter le lendemain à 9 heures. Je passe souvent dans le quartier, y compris à des heures tardives. Des petits groupes de

personnes dorment dehors, à proximité du Centre, mais du fait que notre pays n'est pas en capacité de gérer cette situation, des personnes vont chaque jour dans le nord de Paris et reviennent le matin devant le Centre d'accueil Saint-Vincent-de-Paul, sur les trottoirs de l'Avenue Denfert-Rochereau, afin de pouvoir bénéficier des dispositifs du Centre d'accueil de jour.

Le dispositif est appelé à évoluer. En revanche, l'association « Aurore » a appris par la Préfecture, il y a deux semaines, qu'il n'y aurait plus de départs en hébergement depuis les centres d'accueil de jour. Ceux-ci se feront depuis les campements. Il s'agit d'un pilotage à vue et à très court terme. Nous avons donné notre accord sur le principe d'un centre d'accueil de jour jusqu'au début des travaux de Saint-Vincent-de-Paul. Ce serait invivable pour tout le monde et pour toute occupation temporaire. Néanmoins, la réunion organisée ici en octobre avait pour but de rappeler les conditions dans lesquelles nous nous étions engagés, soit une surveillance du site, une capacité d'accueil suffisante et le fait de ne pas laisser dormir les personnes sur le trottoir. Nous nous adaptons, en fonction de la politique et des moyens octroyés par l'État pour la gestion de cette question.

Nous avons reçu plusieurs riverains de l'Avenue Denfert-Rochereau. Nous répondons aussi systématiquement aux habitants de l'arrondissement qui passent en bus, à vélo ou à pied. Nous leur expliquons la situation. Une très grande majorité fait preuve de colère vis-à-vis de la politique de l'État dans ce domaine et cette forme de laisser-faire.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Je n'ai pas totalement compris la répartition des cinquante places sur les trois sites. S'agit-il de lieux où les personnes peuvent prendre une douche ? Les aide-t-on à remplir des papiers ?

**M<sup>me</sup> PETIT**

Cinquante personnes par jour peuvent être accueillies dans le centre d'accueil. En milieu ou en fin de matinée, ils sont ensuite emmenés par, car dans des centres d'hébergement ouverts sur le territoire français.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Cinquante places sur trois sites, cela me paraît très peu, puisqu'il s'agit de pouvoir se reposer et prendre une douche.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous savons que cela est peu. Nous sommes dépendants de la capacité qu'a l'État à se mobiliser pour ouvrir des structures d'accueil de manière plus pérenne. Parfois cent personnes ont été accueillies, mais seulement cinquante personnes partaient tous les jours de Saint-Vincent-de-Paul vers des centres d'hébergement. Parfois nous n'avions que vingt-cinq places pour ce centre d'accueil de jour. Les chiffres sont impressionnants par rapport au nombre de personnes accueillies. Cela se chiffre à plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Le centre d'accueil accueille des hommes et des femmes. Il n'est pas spécifiquement fléché. En revanche, sur le site de Notre Dame de Bon Secours, nous avons ouvert le LIMA réservé pour les femmes et les familles avec enfants.

Je propose que nous passions à la troisième question.

– **Q14 2019 03 Question de Marie-Claire Carrère-Gée, conseillère de Paris et des élus Républicains et Indépendants relative aux nouveaux aménagements de circulation Catalogne - Alain - Vercingétorix**

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Cette question porte sur les aménagements de circulation Catalogne - Alain - Vercingétorix qui occasionnent une congestion quasi permanente, y compris le soir, la nuit, les week-ends et les dimanches soir. Nous souhaiterions connaître les mesures de pollution de l'air et de bruit avant et après les aménagements, le coût de ces aménagements et les mesures du nombre de vélos empruntant quotidiennement la piste cyclable à double sens dans cette rue qui conduit vers le périphérique. J'ai pris connaissance, sur twitter, de mesures qui auraient été faites par des agents, un matin, et qui affirment que la circulation à vélo représente un tiers de la circulation

globale (voitures, motos et scooters). Il est impossible que cette mesure soit juste. Cela est un poison pour les riverains. Rue Alain, il y a des ateliers d'artistes. Pour eux, cela est effrayant. Je pense que l'aménagement a été mal conçu. L'espace a été mal géré. Je voudrais savoir si vous envisagez des modifications de ces aménagements. Des mesures de pollution sont-elles faites, en particulier en fin d'après-midi et quels sont les résultats ? Merci.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Ces aménagements visaient à créer un véritable cheminement piéton sur la rue Vercingétorix qui n'était plus en confrontation avec la circulation cycliste. La rue Vercingétorix est une radiale importante en termes de trajets pendulaires. Nous assumons le fait que nous avons aménagé un nouvel itinéraire cyclable en site protégé qui va de la Place de Catalogne et bientôt jusqu'à la Portes de Vanves et qui se poursuit jusqu'à Massy, quasiment sans rupture. Ces travaux de voirie s'accompagnent d'une amélioration des espaces verts depuis le square Wyszynski en 2017 et qui s'achèveront cet été par la végétalisation du trottoir impair, du côté des immeubles de la rue Vercingétorix, entre la rue d'Alésia et la Portes de Vanves. La rénovation du Jardin Brune-Vercingétorix est un travail sur la place située Portes de Vanves, à l'angle Boulevard Brune, rue Losserand et rue Vercingétorix à la pointe de l'immeuble de bureaux qui vient d'être livré. Le coût de ces travaux est d'environ 700 000 euros pour la voirie et plus de 500 000 euros pour les espaces verts. Globalement, ces aménagements répondent à notre objectif qui est un meilleur partage de l'espace public en faveur des modes de déplacement en développement, notamment les vélos. Pour rappel, 53 % des déplacements parisiens s'effectuent à pied. 80 % des déplacements se font à pied lorsqu'il s'agit de faire des achats contre 13 % seulement en voiture, alors que les voitures occupent 50 % de l'espace public. À l'échelle parisienne, cette politique et ces aménagements commencent à porter leurs fruits. Le nombre de véhicules dans la capitale a été en recul et en baisse de 6 % par rapport aux chiffres de la période précédente. La circulation automobile est en baisse dans notre ville. Parfois, nous n'atteignons pas encore la baisse de la nuisance et de la pollution de l'air ni de la pollution sonore, notamment lors des aménagements réalisés sur l'avenue du Général Leclerc ou la Place Hélène et Victor Basch. Nous continuerons à mener ce type d'aménagements, y compris sur la rue Didot. Nous n'avons pas réalisé de mesures spécifiques de pollution de l'air et de bruit sur la partie de la rue Alain et de la rue Vercingétorix. Nous avons effectué un comptage pour voir le nombre de vélos qui empruntaient cette piste cyclable, le matin aux heures de pointe et en soirée. Nous avons constaté deux cents vélos en moyenne en direction de Paris, cent quarante et un vélos en direction de Vanves. Le soir, entre 17 heures 30 et 19 heures 30, cent soixante-huit vélos viennent en direction de Paris et trois cent quarante-sept en direction de Vanves. Madame CARRERE-GEE, vous pensez que ces aménagements sont mal conçus, mais en même temps, je n'entends jamais parler de projets alternatifs si ce n'est de laisser les choses telles qu'elles sont. À un moment donné, nous ne pouvons pas laisser passer les voitures, faire de la place sécurisée pour les vélos et pour les piétons et faire des reproches à la Maire. Nous faisons des choix et nous les assumons. En revanche, nous sommes sensibles au fait qu'un certain nombre de nuisances se développent ici ou là lorsque nous faisons des travaux et des aménagements importants. J'attends, avec beaucoup d'impatience, vos alternatives. J'entends de la critique, mais jamais d'alternatives. Nous en sommes là et nous continuerons.

Je vous propose de passer à la dernière question. Nous examinerons ensuite les vœux.

– **Q14 2019 04 Question de Marie-Claire Carrère-Gée, Conseillère de Paris et des élus Républicains et Indépendants sur les nuisances occasionnées par le City stade Lionel Assouad.**

#### **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Ce sujet a malheureusement été abordé très souvent au Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris, à l'initiative de plusieurs de mes collègues et de moi-même. Il n'est pas besoin s'insister sur les nuisances occasionnées par ce City stade en raison de sa proximité avec les habitations. Les habitants sont au bord de la crise de nerfs depuis très longtemps. Avec Éric AZIERE, nous avons eu un petit espoir au Conseil de Paris avec une réponse plus ouverte qu'à l'accoutumée de l'Adjoint chargé des sports. Nous avons eu des engagements ici-même, pris par vous Madame la Maire au sujet d'une étude d'impact qui aurait été menée avant l'installation de ce City stade. Nous voudrions avoir communication de cette étude. Nous vous demandons solennellement, sous le double fondement du règlement intérieur de ce Conseil et de la Loi du 17 juillet 1978 modifiée concernant l'accès aux documents administratifs et du droit d'information des élus consacré par le Code général des collectivités locales, de nous communiquer par les moyens de votre choix (par e-

mail, en version papier ou en consultation à la Mairie), le dossier administratif concernant l'implantation City stade. Nous souhaitons également savoir comment vous comptez prendre en compte les recommandations du Conseil national du bruit sur l'implantation des aires de sport en milieu habité. Enfin, nous souhaitons savoir quand vous entreprendrez l'identification d'un autre lieu d'implantation pour ce City stade. Nous réitérons notre demande, Madame la Maire. Merci.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

J'espère avant toute chose que les élus de ce Conseil passent aussi souvent que moi, plusieurs fois par jour à pied, rue de Châtillon devant le City stade en question et constatent, ou pas, le nombre de jeunes enfants ou d'adolescents qui jouent sur cet espace public en journée. Je reçois parfois des tweets à 10 heures, 14 heures ou 16 heures. Lorsque deux ou quatre adolescents âgés d'environ 14 ans jouent dans un City stade à 14 heures 30 ou à 17 heures 30, ce n'est pas une infraction. À ce jour, aucune étude d'impact n'a été réalisée pour l'implantation d'un City stade. Je souhaite que nous puissions vous fournir, y compris au niveau du Secrétariat Général, toutes les études d'impacts qui seraient réalisées avant l'aménagement d'un City stade. Nous vérifions la superficie et l'environnement d'implantation d'un tel équipement. Sur ce lieu, se trouvaient auparavant des habitants, jeunes ou moins jeunes, qui profitaient de cet espace public en libre accès. Il faisait partie du jardin qui n'était pas aménagé. Certaines personnes s'installaient sur la pelouse pour jouer au ballon, parler, écouter de la musique et qui auraient pu gêner les voisins. Nous avons adapté les horaires d'ouverture et de fermeture de ce City stade. Les travaux, qui certes ont trop tardé qui permettront la fermeture du recoin du jardin Lionel Assouad seront réalisés à partir du mois de mars sur trois à quatre semaines. J'ai toujours reconnu qu'il y avait une occupation et des comportements inadaptés. Cet endroit du City stade sera sécurisé. Nous demanderons à la DJS de faire un devis pour savoir s'il est possible de remplacer le revêtement du sol et le coût, afin d'avoir une matière plus souple et moins bruyante. Nous attendons de voir si nous pourrions le budgéter. Par ailleurs, un changement de filet permettrait d'atténuer le bruit des chocs des ballons sur la grille. Cela a été chiffré à 56 000 euros. Nous en étudierons l'efficacité et la pertinence de le mettre en place. Après la sécurisation de ce recoin, l'adaptation des horaires d'ouverture et de fermeture du City stade à 19 heures été comme hiver, je ne pourrai pas interdire l'accès à des adolescents. Une cour de récréation est beaucoup plus bruyante, dans environ trente-six endroits de l'arrondissement. Toutes les mesures sont prises pour que ce jardin et ce City stade fonctionnent dans le respect du règlement des parcs et jardins et dans le respect du voisinage et des riverains.

Je propose de passer la parole à Agnès BERTRAND sur le vœu déposé par la grande majorité rassemblée.

---

– **Projet de vœu V14 2019 03 Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus du groupe Socialistes Radicaux et Apparentés relatif au projet de Carte scolaire 2019-2020 et aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14e arrondissement.**

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je vais rappeler un certain nombre de considérants que nous rappelons régulièrement au moment de la Carte scolaire.

Premièrement, je rappelle le calcul des effectifs pour établir la Carte scolaire dans les écoles de Paris, par l'Académie : trente enfants en maternelle et vingt-huit enfants en élémentaire. Nous avons toujours considéré et nous continuons à le dire, que ces chiffres sont trop importants dans les écoles pour pouvoir dispenser un apprentissage de qualité aux enfants et pour que les enseignants puissent faire de la pédagogie.

Deuxième considérant, la nécessité de disposer d'un cadre à la fois stable et lisible fixant les seuils de fermeture et d'ouverture de classes. Nous faisons référence à l'effet « yoyo » constaté d'une année à l'autre par l'ouverture et la fermeture de classes, sous prétexte qu'il y a un élève en moins en dessous du seuil. Nous souhaitons pouvoir apprécier la situation des effectifs, pas seulement quantitative du nombre d'élèves, mais sur d'autres considérations, hormis les écoles en REP.

Considérant que la priorité a été donnée par le ministère de l'Éducation nationale en faveur du dédoublement des CP, CE1 dans les écoles en REP, ce qui ne doit pas défavoriser pour autant d'autres écoles ;

Considérant que dans la Carte scolaire présentée au CDEN cette année avec la fermeture, pour la prochaine rentrée, de deux classes : une à l'École maternelle Delambre et une à l'École élémentaire Asseline ;

Considérant la confirmation de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'École du 12-14 Alésia qui, je le précise, est la plus grosse école élémentaire du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Enfin, considérant les objectifs de favoriser la scolarisation des enfants de trois ans qui pour nous est un levier important puisque cela sera généralisé à partir de la prochaine rentrée (97,5 % des enfants de trois ans sont scolarisés, en revanche cela ne doit pas empêcher davantage la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui ne sont pas, dans l'Éducation nationale, calculés dans les effectifs des classes) ;

Tous ces considérants étant évoqués, nous demandons au Rectorat, de renoncer aux fermetures de classes envisagées à Asseline et à Delambre, d'ouvrir un poste d'Assistant administratif auprès de la Direction de l'École du 12-14. Ce poste a été supprimé, en particulier par la suppression des contrats aidés définis par le Gouvernement il y a peu de temps, dans la plus grosse école de Paris. Que la dotation de l'Académie de Paris pour la prochaine rentrée permette la brigade de remplacement des professeurs des écoles, dans la mesure où un certain nombre de postes seront créés pour les dédoublements, il ne faut pas que cela fasse fondre une brigade de remplacement qui est toujours très restreinte. En janvier et février 2019, nous avons vu les difficultés de fonctionnement d'un certain nombre d'écoles publiques avec les absences d'enseignants non remplacés. Nous souhaitons, dans notre demande, intégrer en concertation avec les Directions, dans les prévisions d'effectifs, une proportion d'enfants de moins de trois ans. Bien évidemment, ces enfants comptent dans les effectifs des classes. Voilà ce projet de vœu présenté.

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Nous soutenons ce vœu.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Le poste d'assistant administratif pour l'École du 12-14 diffère. Nous l'avons mis dans un vœu, car il appartenait au Rectorat de mettre les moyens. Merci pour cette unanimité. Je passe maintenant la parole à Catherine CHEVALIER.

---

#### **DELIBERATION N° 59**

– **V14 2019 03 Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus du groupe Socialistes Radicaux et Apparentés relatif au projet de Carte scolaire 2019-2020 et aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.**

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoir

---

– **Projet de vœu V14 2019 04 Vœu déposé par Carine Petit, Catherine Chevalier et les élus de la majorité municipale relatif aux protections féminines**

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Merci Madame la Maire. Il s'agit d'un vœu déposé par Carine Petit, moi-même et les élus de la majorité municipale et relatif aux protections féminines. Si nous considérons que la société doit assumer collectivement l'émancipation des individus et que des contraintes biologiques inhérentes à la physiologie féminine ne doivent pas être une charge économique pesant uniquement sur les femmes.

Considérant que ces contraintes biologiques ne doivent pas être des contraintes sociales - nous pouvons considérer aussi que la précarité menstruelle est un problème des femmes qui relève souvent de l'urgence sociale, les protections mensuelles représentant un coût important dans un budget alors que ces produits sont indispensables.

Considérant que la baisse des aides au logement pour les étudiants et plus globalement l'augmentation du coût de la vie liée à la hausse des prix des produits alimentaires induite par la Loi Alimentation à partir de février 2019 - nous considérons que certains foyers d'hébergement ou associations ont commencé à organiser la collecte et la distribution aux femmes en situation de grande précarité (Association « Règles élémentaires » et les « Resto du Cœur »)

Considérant également que des initiatives de la Mutuelle LMDE ou encore l'Université de Lille à destination de jeunes femmes étudiantes aux revenus modestes, qui remboursent une partie du coût des produits d'hygiène intimes ou des dons dans des lieux accessibles non stigmatisants.

Nous considérons que les pouvoirs publics ne doivent pas se contenter d'initiatives privées pour s'assurer que chaque femme puisse se protéger convenablement pour sa santé et sa dignité. La problématique est d'autant plus centrale qu'elle porte sur un phénomène naturel et biologique sur lequel les femmes n'ont aucun contrôle. Le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> demande à la Maire de la Ville de Paris d'expérimenter un dispositif via ses propres moyens municipaux ou par le biais de subventions de partenaires tels que le CROUS, de distribution de produits d'hygiène à destination des jeunes filles collégiennes, lycéennes et surtout étudiantes qui soit non stigmatisant et facile d'accès dans tout Paris. Merci beaucoup.

#### **M. AZIERE**

Oui, je voterai évidemment. Je trouve dommage que vous n'ayez pas saisi cette occasion pour appliquer l'écriture inclusive.

#### **M. LIEBAULT**

Évidemment je soutiens cette initiative. L'initiative qu'a été celle de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement en partenariat avec l'association « Règles élémentaires », suite à un réseau solidarité qui avait eu lieu sur la question des femmes en errance et qui a permis l'installation d'une boîte à dons pour produits d'hygiène intime à destination des femmes dans le Hall de la Mairie. Les femmes en situation d'errance ou à la rue, ont beaucoup de mal à se procurer ce matériel et utilisent souvent des expédients (serviettes, papiers journaux, etc.). Le fait d'avoir cette boîte à don permet ensuite de relayer via les associations, est une initiative très positive et je souhaitais la rappeler.

#### **M<sup>me</sup> BLAUDEL**

Ce sera très rapide Madame la Maire. Je souhaitais nous féliciter collectivement que ce sujet puisse être abordé, parce que cela n'est pas encore toujours simple pour certaines femmes, dans certaines religions et dans certains pays de parler de cela. Dommage que Catherine CHEVALIER ait été obligée de prononcer les mots « problématique » et « complexité », preuve en est que cela reste encore un sujet aujourd'hui. Je soutiens totalement ce vœu. Nous pourrions même élargir le débat et les distributions à ce qui est pour moi une innovation technologique majeure dans ce siècle, la Mooncup qui a un impact économique et écologique extrêmement intéressant. Je laisse ceux qui ne savent pas ce que cela est, faire des recherches sur internet.

---

### **DELIBERATION N° 60**

– **V14 2019 04 Vœu déposé par Carine Petit, Catherine Chevalier et les élus de la majorité municipale relatif aux protections féminines**

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

– **Projet de vœu V14 2019 05 Vœu du groupe PCF relatif aux jardins collectifs**

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Ce vœu déposé par le groupe PCF est aux jardins collectifs. Nous considérons que les jardins collectifs participent de fonction alimentaire, sociale et urbanistique des grandes régions urbaines. Ils ont été appelés de plusieurs autres noms : communautaires, collectifs, jardins de proximité, etc. Ils sont maintenant gérés en étroite association avec les services des municipalités dans le cadre de la politique de la Ville.

Considérant qu'à quelques exceptions près, tous les jardins collectifs créés ces dernières années à Paris sont des jardins partagés fédérés au sein d'un programme municipal appelé « Main verte » qui leur donne une assise technique et en maintient l'unité ;

Considérant que la définition du concept jardins collectifs nécessiterait plus de précisions quant à sa dimension spatiale, sa taille, sa localisation, le nombre de parcelles autorisées dans chaque espace ;

Considérant l'absence d'informations centralisées sur ces jardins et l'engouement généré par ceux-ci en termes d'études quantitatives et qualitatives ;

Considérant qu'à Paris, malgré la forte densité du bâti, cinq hectares sont dédiés aux jardins collectifs qui ont trouvé leur place dans des interstices de la capitale et que l'on compte, dans la capitale quinze mille cinq cents habitants par jardins contre onze mille quatre cents au niveau régional ;

Considérant que depuis 2005, Paris Habitat, bailleur engagé et responsable, s'attache à travers sa Charte sur le développement durable à concilier environnement urbain et nature sur ces 105 hectares d'espaces verts ;

Considérant aussi que c'est un élément essentiel de la qualité de vie des habitants, de leur préservation et qui participe à l'équilibre ville-nature. À Paris une cinquantaine de projets de jardins collectifs sont actuellement en attente ;

Nous souhaiterions que la Ville de Paris ouvre une concertation avec les bailleurs sociaux, notamment avec ceux détenteurs d'emprises de terrains autour de leur patrimoine, afin de mettre en place une Charte pour que les bailleurs sociaux privilégient la culture urbaine et réserve des espaces dédiés aux jardins collectifs. Merci.

**M. AZIERE**

Juste un petit mot pour dire que je partage complètement les objectifs, mais il faudrait limiter cette Charte pour libérer des emprises des bailleurs sociaux qui ont déjà beaucoup de contraintes de toutes natures. Qu'une Charte parisienne favorise plus largement la création de jardins collectifs, cela est bien, mais dans ce cas, cela resserre l'étau déjà suffisamment contraint sur les bailleurs sociaux. J'estime qu'il doit y avoir quelque chose de moins contraignant et de plus ouvert à d'autres partenaires en matière de libération du foncier. Je loue l'intention de ce vœu, mais je ne partage pas complètement sa rédaction. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Tout simplement, parce que les bailleurs sociaux détiennent des emprises d'espaces verts importants autour de leurs immeubles.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il s'agit d'une Charte d'objectifs.

---

## DELIBERATION N° 61

– **V14 2019 05 Vœu du groupe PCF relatif aux jardins collectifs**

*Rapporteur : le groupe PCF*

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 26    dont 5 pouvoirs

Pour : 21    dont 4 pouvoir

Contre : 0    dont 0 pouvoirs

Abstention : 5 (M<sup>me</sup> DAUCHEZ, M de VIDAS, M AZIERE, M OGE, M<sup>me</sup> CHEVALLIER) dont 1 pouvoir

---

– **Projet de vœu V14 2019 06 Vœu relatif à l'accessibilité des permis de construire présenté par Marie-Claire Carrere-Gee et les élus Républicains et Indépendants**

*Rapporteur : Marie-Claire Carrere-Gee*

**M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Depuis le mois de novembre, les permis de construire accordés à Paris ne font plus l'objet d'une publication dans le Bulletin municipal officiel. L'affichage ne saurait constituer un mode de publicité pour les citoyens et les historiens, pas plus pour les architectes ou les associations de sauvegarde du patrimoine. L'affichage du permis de construire sur le lieu des travaux ne permet naturellement pas à chacun d'être suffisamment informé. Sur Paris.fr il existe une cartographie intéressante des décisions de l'Urbanisme, mais pendant seulement six mois jusqu'à la fin des travaux et il n'existe aucun historique. Sans parler du respect du Code de l'urbanisme, je ne comprends pas pourquoi il y a une note sur le panneau d'affichage de la Mairie indiquant que l'affichage des décisions d'urbanisme dans la Mairie du 14<sup>e</sup> était indisponible. C'est pourquoi nous formulons le vœu que les permis de construire soient rapidement accessibles sur Paris.fr depuis le dépôt de la demande jusqu'à l'achèvement des travaux, qu'il soit possible d'accéder à un historique et que dans l'intervalle, leur publication continue à être assurée dans le Bulletin municipal officiel. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je ferai d'abord quelques rappels sur les obligations réglementaires pour toute demande de permis de construire :

- l'affichage en Mairie des demandes déposées et de celles non délivrées et refusées ;
- l'affichage de l'autorisation délivrée sur place et qui déclenche les délais de recours la parcelle.

D'autre part, la Ville a souhaité que ces informations soient plus facilement accessibles à tout parisien à travers la mise en ligne d'une carte dynamique sur le site Paris.fr. Tout le monde peut géolocaliser les demandes d'autorisation d'urbanisme, qu'elles soient autorisées, en cours d'instruction ou refusées. En cliquant sur la parcelle recherchée, les informations de base apparaissent. Cette démarche n'est pas une obligation réglementaire. Il s'agit de la volonté de la Ville d'améliorer l'accès à ces informations réglementaires. Une fois la demande instruite, délivrée ou refusée, toutes ces informations restent en ligne six mois. Il est difficile de mettre en accès libre l'ensemble du contenu d'un permis de construire déposé, mais non instruit, car nous ne pouvons pas obliger un pétitionnaire à mettre à disposition du public, sa demande de permis de construire.

Rappelons que dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, nous encourageons fortement les maîtres d'ouvrage à venir, en amont du dépôt du permis de construire, présenter leurs gros projets aux habitants du quartier. Tous les derniers exemples montrent une présentation et une concertation sous forme de réunion au public.

Par ailleurs, les vitrines extérieures pour l'affichage des PC rue Castagnou ont été endommagées. Elles ne se fermaient plus. Nous les avons vidées de leur contenu pour assurer un affichage propre.

Nous réglerons le problème des serrures et des réparations. En attendant, tous les affichages sont temporairement à disposition des usagers à l'accueil de la Mairie.

Sur les éléments manquants, les permis de construire au BMO ont été abandonnés, car non réglementaires selon la Direction de l'urbanisme.

Je vous propose de ne pas voter ce vœu puisque nous respectons la réglementation.

#### **M<sup>me</sup> CARRERE-GEE**

Je m'attendais un peu à la réponse de la Direction de l'urbanisme à savoir que la loi ne nous oblige pas à publier au BMO, mais cela se fait depuis un siècle et demi. La volonté de retirer les permis de construire n'a pas de sens dans la mesure où les BMO pouvaient donner de l'historique pour les chercheurs ou les historiens. Sur le site internet, l'information est supprimée au bout de six mois. Cela est l'objet de mon vœu. Je souhaite que l'information continue à être accessible comme auparavant. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir, dans votre position de vote, privilégier l'information des habitants, des chercheurs et des historiens, au-delà des obligations réglementaires. Je ne soutiens pas que le site ne respecte pas les obligations réglementaires. Adopter ce vœu serait une bonne initiative.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Le patrimoine et l'histoire de l'évolution urbaine de la ville sont accessibles via d'autres données. Par conséquent, je propose de reporter ce sujet et cette proposition au niveau du Conseil de Paris et de l'Adjoint en charge de l'urbanisme. Aujourd'hui, il n'y a pas de problème et nous n'entrons le travail de personne ni des habitants lorsqu'une opération d'importance est menée dans leur quartier ni les travaux des historiens ou des étudiants en histoire de l'architecture. Il y a matière à retrouver un certain nombre d'informations.

Le vœu est rejeté, mais nous verrons s'il est adopté au Conseil de Paris.

---

### **DELIBERATION N° 62**

– **V14 2019 06 Vœu relatif à l'accessibilité des permis de construire présenté par Marie-Claire Carrere-Gee et les élus Républicains et Indépendants**

*Rapporteur : Marie-Claire Carrere-Gee*

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 7 (LR - UDI/MODEM) dont 1 pouvoir

Contre : 19 dont 4 pouvoirs

---

– **Projet de vœu V14 2019 07 Vœu relatif au service Vélib' déposé par Éric AZIERE et les élus du groupe UDI - MoDem**

#### **M. AZIERE**

Il s'agit d'un vœu sur le Vélib'. J'écouterai le commentaire sur Velib'. Nous sommes passés non loin du naufrage et nous sommes dans la phase du sauvetage. Nous faisons un constat de bricolage. Pour ce qui est de l'analyse dans laquelle nous nous trouvons, je vous renvoie à une excellente tribune publiée sur le site de *L'Opinion*, un journal dont l'objectivité ne peut pas être mise en cause.

Nous souhaiterions, par ce vœu, retrouver un service digne de l'offre de service de vélos en libre-service à Paris tel que nous l'avions avec l'ancien délégataire de Velib'. Aujourd'hui, nous sommes très loin du compte. Nous souhaitons que la régulation des vélos soit plus efficace. Si nous nous en

tenons à la pratique quotidienne, l'utilisation du Velib' pour se rendre au travail est aujourd'hui un privilège de ceux qui se lèvent tôt, puisqu'en l'absence d'une régulation efficace, tous les vélos convergent, dès le matin, vers les lieux d'activité et y restent pour la journée. Après avoir évoqué Enedis, le gel, les entreprises de construction la grève de leurs salariés pour justifier l'absence de régulation ou les retards, SMOVENGO invoque désormais les gilets jaunes. Ils détérioreraient les vélos et empêcheraient la régulation. Il serait surtout temps de mettre les moyens nécessaires pour effectuer une véritable régulation.

Par ailleurs, nous souhaitons des vélos de meilleure qualité. Après avoir changé les borgnettes, les fourches, etc., la vision industrielle du vélo a été totalement revue, mais outre le fait que les vélos électriquement sont presque introuvables, les autres sont souvent en très mauvais état. On me fait remonter des problèmes de pédaliers en particulier, quand les vélos ne sont pas « privatisés », c'est-à-dire volés. Par rapport à Velib', ces vélos paraissent de moins bonne qualité.

De plus, le système parc qui permet de brancher un vélo sur un autre lorsque les stations sont pleines est suspendu *sine die* sur la décision de SMOVENGO. Or, c'était un des avantages du nouveau système. Il n'y en a plus aucun.

L'autre point important est que nous souhaiterions savoir quels sont les objectifs à long terme et connaître le calendrier de la remise en service complète du réseau tel qu'il était. À ce jour, le réseau compte difficilement mille deux cents stations. Je rappelle que l'objectif initial était de mille quatre cents stations ouvertes au 31 mars 2018. SMOVENGO annonce douze mille vélos en circulation (il y en avait dix-huit mille Vélib', deux mille cinq cents vélos électriques soit 20 % alors qu'il devait y en avoir près de 35 %. Tous ces chiffres, si nous nous en tenons au ressenti des utilisateurs, ne sont pas considérés comme exacts).

Par ailleurs, force est de constater que le nouveau Vélib' ne vivra que s'il atteint ses objectifs commerciaux. Or, en ce qui concerne le nombre d'abonnés, il était de deux cent quatre-vingt-cinq milles avec l'ancien délégataire et il est d'à peine cent soixante avec SMOVENGO. Les statistiques en termes de parcours clients montrent que les trajets ne dépassent pas soixante mille, même les jours de beau temps. Il était en moyenne de cent mille avant la fin de l'année 2017.

Pour une ville qui avait l'ambition et l'intention de faire passer la part du vélo de 5 à 15 % dans les déplacements, cela est un échec considérable.

Enfin, sur le plan budgétaire, je souhaiterais savoir ce qu'il en est des pénalités de retard. D'après ce qui a été déclaré par le Syndicat Autolib' - Vélib', elles s'élèvent à 22 millions d'euros au total, 8 que doivent payer le prestataire et 14 qui sont la part qu'Autolib' - Vélib' ne lui versera pas. Quand ces pénalités seront-elles versées ? Quand seront-elles répercutées sur les contributions des collectivités ? Cela aura-t-il un coût moindre pour les usagers ?

Le seul objectif atteint à ce jour est l'augmentation de l'abonnement Velib'. L'abonnement classique est passé de 29 euros à 37,20 euros, soit une hausse de 28 %. De plus, l'usage du service pendant la journée a bondi de 190 % en passant de 2,70 euros à 5 euros. Je plains les touristes. Pour l'usage du vélo électrique, l'abonnement est d'environ 100 euros par an, ce qui n'a plus rien à voir avec l'ancien abonnement. Néanmoins je suppose que SMOVENGO veut tendre à un parc de vélos 100 % électrique. À ce prix-là, il s'agit de la seule façon pour lui de se sortir du désastre commercial qui l'attend. Le paysage de la location de vélos à Paris a sensiblement changé avec l'arrivée des vélos en free floating et l'invasion des trottinettes sur l'espace public.

Le vœu voudrait que la Maire de Paris, conformément à son engagement, publie le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris pour comprendre comment nous sommes arrivés à favoriser SMOVENGO qui, à mon avis, n'avait ni les compétences ni l'expérience nécessaire pour arracher ce marché. Nous attendons ce rapport. Je ne doute pas que sur tous ces éléments concernant le vélo et la restitution du service que Bertrand Delanoë avait amené, vous voterez ce vœu à l'unanimité du Conseil d'arrondissement. Je vous en remercie par avance.

**M<sup>me</sup> LEKIN**

*Fluctuat nec mergitur* est aussi la devise de Velib'. Il a flotté, mais n'a pas coulé, M. AZIERE. Les exigences de la Ville sont que la régulation et la qualité des vélos soient améliorées. Concernant parc+, sa remise en service doit être effective au plus vite. Le syndicat y travaille avec le comité des usagers. La remise en service pourra intervenir lorsque le système sera déployé et rodé. Nous pourrions à nouveau augmenter les stations existantes. Je pense que nous nous retrouverons

mercredi prochain à un point Velib'. En tout cas, j'y serai. Les questions que vous vous posez trouveront des réponses puisque le patron de SMOVENGO sera présent. On ne peut pas dire que le système ne fonctionne pas. Il y a eu une belle avancée sur tous les points. Les conséquences d'une exploitation décevante pourront également être abordées au prochain point d'étape.

Les discussions entre SMOVENGO et les élus du syndicat, notamment sur les pénalités à appliquer, ont permis d'aboutir à une diminution des dépenses des collectivités pour 2018. 18 millions d'euros ont été à la charge du syndicat au lieu de 40,2 millions (soit 20 000 euros par station) prévus initialement dans le cadre du marché passé avec SMOVENGO pour la mise en place et le fonctionnement du service Velib'. Pour la Ville de Paris, le montant arrêté pour 2018 est de 13,6 millions d'euros au lieu de 20,2 millions.

Les données techniques sont communiquées aux communes membres du syndicat pour une information plus large. Le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM) travaille sur la fourniture de données en open data d'ici la fin du semestre. Enfin, le rapport de l'IG sera public.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour ces éléments de réponse. Ce vœu ne sera pas voté par majorité, car les élus ont mené un travail pour obtenir un certain nombre de résultats par SMOVENGO et des résultats ont déjà été obtenus. Nous sommes dans une phase ascendante. Ce vœu est un peu à charge et ne montre pas la pression et les efforts maintenus auprès de SMOVENGO pour que les problèmes soulevés se résolvent. Nous n'avons pas retrouvé le nombre d'abonnés et de trajets effectués par Vélib', néanmoins, il n'y a pas d'indifférence de la part des élus parisiens en charge de ce service et de ce dossier ou de l'ensemble des Conseillers de Paris qui ont été sollicités, mobilisés pour obtenir un retour à la normale, dans un délai correct.

**M. ANTONELLI**

En tant qu'abonné depuis le début à Vélib' et utilisateur quotidien, nous sommes restés dix mois sans vélos, mais vos retours apocalyptiques vont véritablement faux. Les retours inventés ont des limites. Il y a autant de problèmes qu'avant pour les retours des vélos dans les stations. Les vélos électriques sont ceux qui généralement restent dans les stations. Il n'y a pas plus de vélos abîmés qu'avant. Depuis le mois d'août, cela fonctionne nettement mieux, voire bien mieux qu'auparavant. En revanche, il manque encore des stations, notamment en banlieue.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote. Bien évidemment, l'exécutif répondra au vœu que vous déposez au Conseil de Paris, Monsieur AZIERE.

---

### **DELIBERATION N° 63**

– **V14 2019 07 Vœu relatif au service Vélib' déposé par Éric AZIERE et les élus du groupe UDI - MoDem**

*Rapporteur : Éric AZIERE*

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 26    dont 5 pouvoirs  
Pour :    7 (LR - UDI/MODEM)    dont 1 pouvoir  
Contre : 19    dont 4 pouvoirs

---

– **Projet de vœu V14 2019 08 Vœu présenté par Félix de Vidas et les élus de la droite et du centre, relatif à la signalisation du Centre Social et Culturel Didot.**

*Rapporteur : Félix de Vidas*

**M. DE VIDAS**

Je vais aller à l'essentiel. Je ne vous décrirai pas le Centre social et culturel Didot que vous connaissez tous ni l'utilité et la qualité de ses activités, qui ne sont plus à démontrer. Le Centre

social est aujourd'hui situé rue des Mariniers, au sud de l'arrondissement, au cœur du public ciblé dans le quartier Didot-Porte de Vanves. Pourtant, beaucoup d'habitants de ce quartier n'ont toujours pas connaissance de celui-ci ni de l'envergure des activités délivrées.

Considérant la discrétion du Centre social et culturel Didot lié à son emplacement ;

Considérant que les activités du Centre social et culturel Didot doivent s'adresser à tous ceux qui en ont besoin et pas seulement ceux qui en apprennent la distance aléatoirement ;

Considérant le soutien affirmé et réaffirmé de Mairie du 14<sup>e</sup> depuis un certain nombre d'années, mais également de la Région ;

Je vous propose d'adopter le vœu qui consiste à installer un panneau de signalisation à l'angle de la rue Didot et de la rue de Mariniers, afin de contribuer au gain en notoriété du Centre social et culturel vis-à-vis des riverains dont beaucoup ignorent encore l'existence.

**M<sup>me</sup> LEKIN**

Je pense qu'il n'était pas nécessaire de faire un vœu. Il aurait suffi que m'envoyer un e-mail. J'ai passé dix ans au Centre social et culturel Didot. Je ne le connais bien.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Exactement, mais j'ajouterai que la Ville de Paris travaille à renouveler l'ensemble de sa signalétique. Un certain nombre d'habitants réclamaient de nouvelles signalétiques. Nous avons obtenu que la Porte de Vanves soit pilote pour la nouvelle signalétique de la Ville de Paris.

Je propose de voter ce vœu pour renforcer et appuyer le fait que nous soyons pilotes.

---

#### **DELIBERATION N° 64**

– **Projet de vœu V14 2019 08 Vœu présenté par Félix de Vidas et les élus de la droite et du centre, relatif à la signalisation du Centre Social et Culturel Didot.**

***Rapporteur : Félix de Vidas***

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 26    dont 5 pouvoirs

Pour : 26    dont 5 pouvoirs

---

***Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 28 mai 2019.***